

CARCASSONNE
Site Patrimonial Remarquable
Plan de Sauvegarde et
de Mise en Valeur

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU P.S.M.V.
Dossier pour Arrêt Juin 2017

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - LE PROJET URBAIN DU P.S.M.V.	P 5
1 La sauvegarde et Mise en valeur du patrimoine, entre valeur d'usage et valeur d'image, un « socle » du projet urbain	P 7
2 Le patrimoine comme intelligence pour évoluer et continuer à faire la ville dans son identité	P 9
3 Le PSMV dans le projet de ville, l'Opération Grand Site, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (2016)	P 11
4 Le PSMV et la reconquête de l'habitat	P 13
5 Le soutien aux activités (mixités urbaines) – le « projet et les actions bastide » (2016)	P 15
6 Le PSMV : une bastide bien équipée	P 17
7 Le PSMV pour une ville durable et ouverte à la modernité	P 19
8 Le PSMV, les espaces publics et l'enjeu de « la ville à vivre », des espaces à partager	P 23
9 Le PSMV, les espaces publics et l'enjeu de « la ville à embellir et affirmer »	P 25
10 Le PSMV : de la protection au devenir, des secteurs qui relèvent d'une démarche de projet	P 27
 CHAPITRE 2 - LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SUR LES ESPACES PUBLICS	 P 29
2.1 Recommandations générales -points de méthode par thématiques	P 31
2.2 La question des choix pratiques	P 45
 CHAPITRE 3 - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR - fiches espaces publics	 P 55
Préambule	P 57
Les espaces publics et les îlots, identification	P 59
3.1 Le maillage des voies et les carrefours de la bastide, un principe général	P 61
3.2 Les boulevards, le tour de ville et ses séquences	P 63
1 L'entrée de la rue du vieux pont et la place Gambetta	
2 La place du Dôme	
3 La place du Général de Gaulle et la porte sud	
4 Le boulevard Barbès et le bastion	
5 La place Davila	
6 Le canal, ses abords et ses liens avec la ville, le boulevard de Varsovie	
7 Le bd, le parc A.Chenier et le port du canal	
8 Le boulevard Omer Sarraut, partie ouest	
9 Le devant du palais de justice	
3.3 Les places et îlots de l'intra-muros :	P 83
10 La place Carnot	
11 La place de Lattre de Tassigny	
12 La place Eggenfelden	
13 La place des Anciens Combattants	
14 La petite placette au devant du bastion Saint-Martial	

CHAPITRE 1

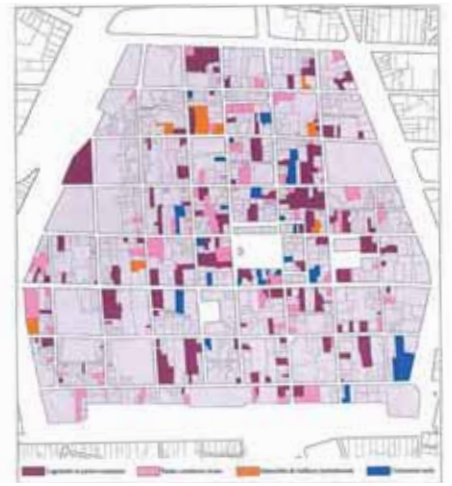
LE PROJET URBAIN DU P.S.M.V.

Orientations

- 1 La sauvegarde et Mise en valeur du patrimoine, entre valeur d'usage et valeur d'image, un « socle » du projet urbain
- 2 Le patrimoine comme intelligence pour évoluer et continuer à faire la ville dans son identité
- 3 Le PSMV dans le projet de ville, l'Opération Grand Site, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (2016)
- 4 Le PSMV et la reconquête de l'habitat
- 5 Le soutien aux activités (mixités urbaines) – le « projet et les actions bastide » (2016)
- 6 Le PSMV : une bastide bien équipée
- 7 Le PSMV pour une ville durable et ouverte à la modernité
- 8 Le PSMV, les espaces publics et l'enjeu de « la ville à vivre », des espaces à partager
- 9 Le PSMV, les espaces publics et l'enjeu de « la ville à embellir et affirmer »
- 10 Le PSMV : de la protection au devenir, des secteurs qui relèvent d'une démarche de projet



Gravure de 1462 (BN, n° 5074, VAIL T1 H111 B51-852. La Cité et le Bourg de Carcassonne) (DAO E. Dellong, Hadès 2016)



Extrait du rapport de présentation, chapitre une «décennie de restaurations» plan des parcelles contenant des immeubles réhabilités et restaurés 1993-2002.



La valeur des intérieurs : Décors peints, escalier monumental ... et la valeur des extérieurs



L'hôtel Franc de Cahuzac -XVIIe



La mise en valeur de la façade et de son architecture/et de l'espace public : tracé par rapport à une ordonnance, échelle de l'édifice/échelle des lieux... Exemple place Carnot , un ensemble urbain

1 La sauvegarde et Mise en valeur du patrimoine, entre valeur d'usage et valeur d'image, un « socle » du projet urbain

Axes

Le patrimoine, intérieurs et extérieurs, un enjeu de fond : l'identité de la bastide
Des découvertes qu'il ne faut pas manquer !
Une ville dont la valeur d'image sort renforcée, entre canal et cité, patrimoine mondial

Proposition à l'échelle de la parcelle et du bâti : conserver et mettre en valeur le patrimoine architectural de la bastide

- Valoriser les typologies bâties et leur qualité (plan traversant, petite maison de ville avec espace extérieur..)
- Permettre des transformations et évolutions des intérieurs prenant en compte les intérêts intérieurs
- Tenir compte dans les prescriptions à la façade, de son inscription dans un ensemble, des façades mitoyennes, de sa position urbaine (angle d'îlot, axe d'une perceptive ...)
- Sur une copropriété, harmoniser les prescriptions à l'ensemble de la façade (travaux menuiseries...)
- Conserver et mettre en valeur le fortuit, l'inattendu, le pittoresque, la singularité, par ex. les éléments singuliers de l'architecture civile (façade, gabarit, architecture particulière...)
- Conserver les témoins, valoriser les monuments et les édifices publics, leur relation à l'espace public et en créer.
- Mettre en valeur, restaurer les cours et jardins et leurs ouvrages d'art liés.

Proposition à l'échelle des îlots et du tissu urbain : mettre en valeur les espaces publics et leur cadre bâti

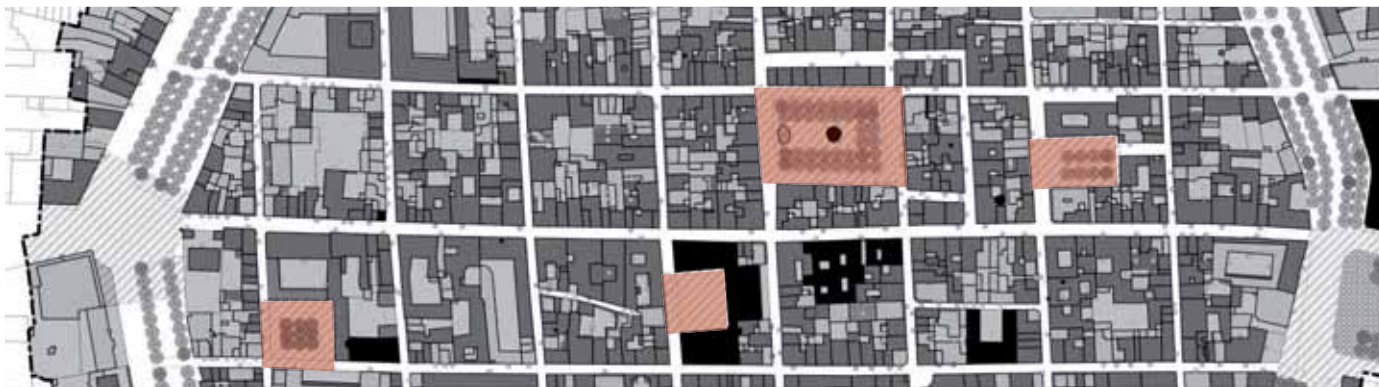
- Qualifier les espaces publics.
- Embellir les espaces publics en tenant compte du paysage urbain et des motifs
- Retracer l'histoire des lieux, l'évolution des espaces et leurs usages en se servant des documents anciens afin d'appréhender les espaces publics en comprenant leur histoire et leur motif... Intégrer la dimension historique dans la démarche de programmation et conception.
- Conserver, s'inspirer des matériaux, reprendre les tracés....et les adapter aux besoins actuels.
- Valoriser les monuments (petits et grands) et les équipements qui structurent l'espace public (qualité des kiosques, du mobilier temporaire, la couleur...).
- Intégrer dans les projets la dimension identitaire et mémorielle, dans le dessin, la création de nouveaux monuments etc...

Traduction dans les outils du PSMV

Plan : un tissu patrimonial dont le repérage détaillé est confirmé et constitue le cadre de travail. Mise en place des catégories d'édifices (gris foncé- à conserver et restaurer / gris clair possibilité d'évolution ..). Catégorie espaces publics, adapter les emprises sur le plan du PSMV.

Règlement : des règles au service de la mise en valeur qualitative des immeubles, règles de l'article 11 (extérieur et intérieur). Règles sur les espaces libres, jardins (article 13).

Règles sur les espaces publics (article 13) et orientations d'aménagement et de mise en valeur (chapitre 2 et 3 ci-après), incluant recommandations sur les espaces publics et certains îlots riverains en tant que secteurs de projet : un cadre pour une vue d'ensemble, une programmation, des objectifs qualité et une gouvernance à la hauteur des enjeux.



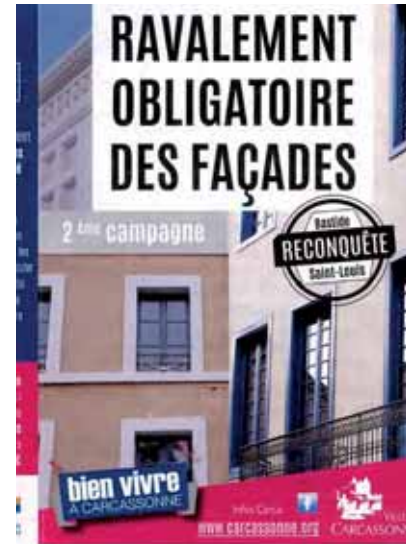
Des carrons, des rues et un réseau de places : fonctions publiques, géométrie, échelle.



Place des anciens combattants, îlot BM35 la géométrie, esprit de la bastide

Les opérations: ravalement, OPAH...

RAVALEMENT OBLIGATOIRE DES FAÇADES – point au 2 juin 2016 des 66 façades concernées



2 Le patrimoine comme intelligence pour évoluer et continuer à faire la ville dans son identité

Axes

Le patrimoine urbain, un cadre dans lequel développer les actions

L'objet est de rendre la ville attractive, lui donner un « visage » avenant, architecture et espaces

Aménager, réapprendre à créer dans « l'esprit » : continuer à faire la ville, dans ses logiques urbaines

Proposition à l'échelle de la parcelle et du bâti : conserver et faire évoluer le patrimoine suivant ses éléments régulateurs

- Grâce aux catégories d'édifices et la distinction entre gris foncé et gris clair, jaune rayé rouge des évolutions possibles
- Permettre des évolutions sur la parcelle pour dégager des espaces libres
- Mettre en place des règles architecturales adaptées à chaque type d'architecture, ses détails et matériaux.
- Intégrer le bâti neuf dans la continuité du tissu : alignement, gabarit, couleur et matériau...

Proposition à l'échelle des îlots et du tissu urbain : créer et aménager les espaces publics

- Créer de nouveaux espaces publics dans la trame, en lien avec des secteurs de projet, des nouvelles constructions
- Aménager les espaces publics de façon à retendre la trame urbaine : géométrie des carrons, rapport au front bâti et édifices publics
- Poursuivre les opérations d'ensemble type ravalement des façades/ OPAH...à coordonner avec l'aménagement des espaces publics.

Traduction dans les outils du PSMV

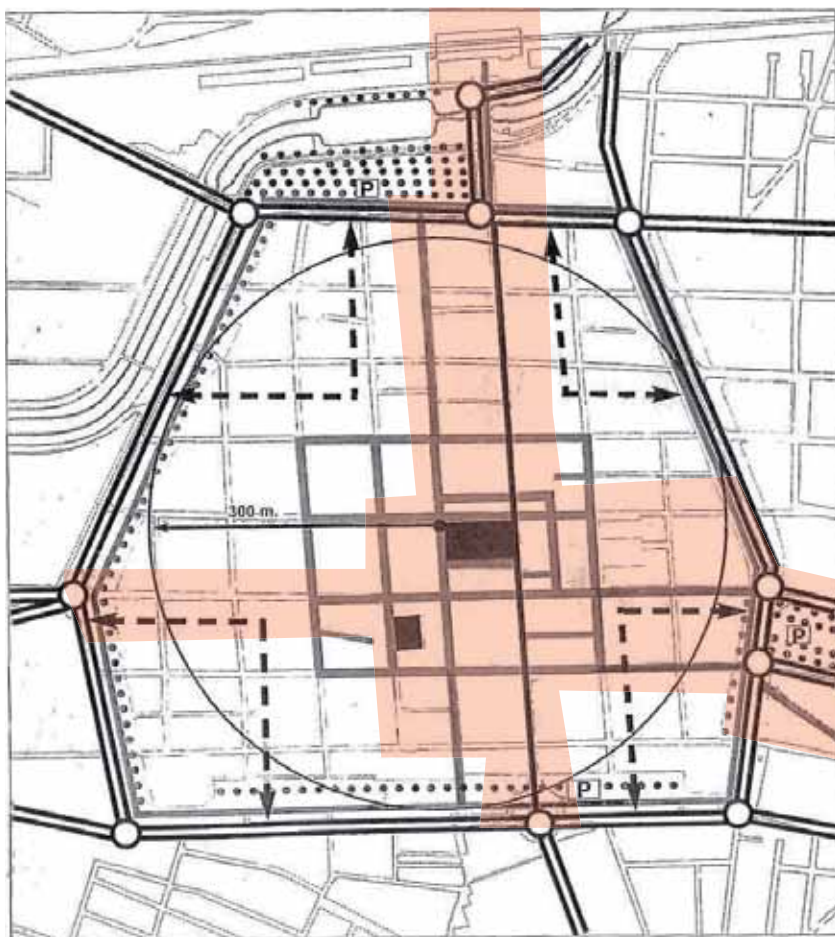
Plan : repérage des édifices remarquables et des espaces, mais une ouverture sur les conditions d'évolution : moins de démolitions obligées, plus de possibilités pour développer les rez de chaussée (repères T sur les cours pouvant être couvertes)

Règlement : de nouveaux chapitres (moyens de l'insertion du bâti neuf), des ajustements tenant compte des architectures (gouttières), ne pas aggraver les problèmes (stationnement...)

Dans les orientations d'aménagement et de mise en valeur des espaces publics et secteurs particuliers : des méthodes, des propositions d'évolution explicitées (réseau des places, évolution du collège, respiration des espaces sans perdre l'intelligence des carrons), des orientations pratiques : matériaux, revêtements de sols, mobilier urbain.....



Les parcours et liens entre cité et bastide : un enjeu majeur. Documents de l'OGS.



3 Le PSMV dans le projet de ville, l'Opération Grand Site, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (2016)

Axes

Inscrire le P.S.M.V. dans une cohérence urbaine large,

Le secteur sauvegardé (SPR) comme partie d'un projet d'ensemble, à l'échelle des biens Unesco.

Développer le P.S.M.V. en cohérence avec le P.A.D.D.

P.S.M.V., document d'urbanisme, Opération Grand Site : des procédures et logiques qui s'articulent et se renforcent mutuellement.

Proposition à l'échelle de la parcelle et du bâti : offrir un cadre architectural embelli, propice à la mixité des fonctions

- Permettre des aménagements et des adaptations dans les intérieurs (dans le respect des intérêts patrimoniaux) : mutualisation, travaux d'accessibilité...
- Développer et améliorer l'offre en hébergements touristiques : secteur hôtelier et chambres d'hôtes, logement locatif de courte durée (illégaux au delà de 4 mois)
- Conserver et valoriser l'architecture des boutiques et enseignes sur les parcours et linéaires commerciaux (arcades et devantures).
- Encadrer l'architecture des terrasses de restaurant et cafés.
- Mettre en place des prescriptions sur les mobiliers de terrasse par espace emblématique ou type d'espace (harmonisation, couleur, matériau, qualité...)

Proposition à l'échelle des îlots et du tissu urbain : considérer la trame urbaine et les espaces publics en lien avec les autres composantes de la ville: la cité, le canal...

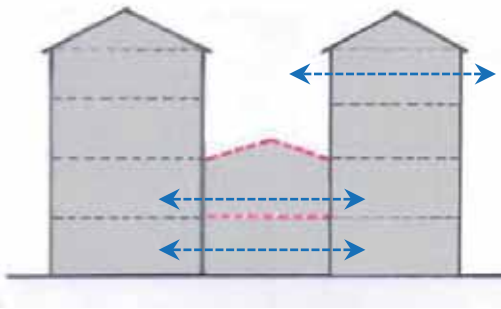
- Prendre en compte les grands espaces publics du tour de ville (en partie seulement compris dans le périmètre du S.P.R.) dans leur globalité ainsi que leur front bâti : lieux de transition et articulation forts
- Mettre en place des secteurs/ parcours prioritaires pour l'aménagement des espaces publics (gare, canal, Chénier, rue Georges Clemenceau, rue Jean Bringer, rue Georges Clémenceau, portes de ville et rue du Pont Vieux vers la Cité...),
- Valoriser le tissu, le bâti et les espaces publics comme cadre d'accueil touristique notamment sur les parcours défini par les actions de l'OGS.
- Développer l'accueil touristique : mise en place de parcours, du CIAP et embauche d'un animateur (action OGS).
- Prendre en compte l'impact des équipements nécessaires à l'activité touristique comme aménagements dans l'espace public, déplacements doux, activités autour du port.
- Mettre en place une signalétique touristique intégrée dans l'aménagement des espaces publics, peu encombrantes et discrètes relayée par le recours aux outils virtuels, lien web, bornes interactives ...
- Prendre en compte l'événementiel et la saisonnalité/ qualité des équipements mobiles et amovibles...

Traduction dans les outils du PSMV

Plan d'aménagement du P.S.M.V. et orientations d'aménagement et de mise en valeur : des propositions d'évolution de fonctionnement général, espace partagé, cheminements et circulations, linéaires commerciaux...

Des secteurs de projet sur des espaces clés : canal/gare/Chénier/portes de ville et rue du vieux pont.

Règlement : en accord avec les orientations : espaces publics (article 13), amélioration de terrasses, conserver les baies ou réversibilité des bouchements (article11) (protection des linéaires commerciaux)... Règles qui précisent la définition des hébergements hôteliers.



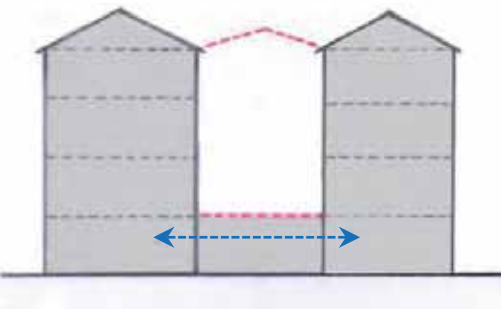
Loggia ouverte en attique

Rdc couvert et verrière au 1



Verrière sur cour

69-67 rue de Verdun – archi. C.VERSWIJVER

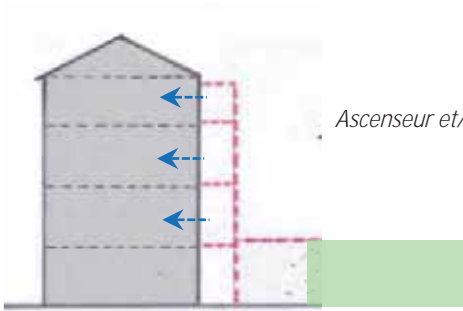


Rdc couvert et verrière à l'égout



Le motif de la mirande

34, rue A.Armagnac, archi.H.GOUT



Ascenseur et/ou galerie à l'arrière

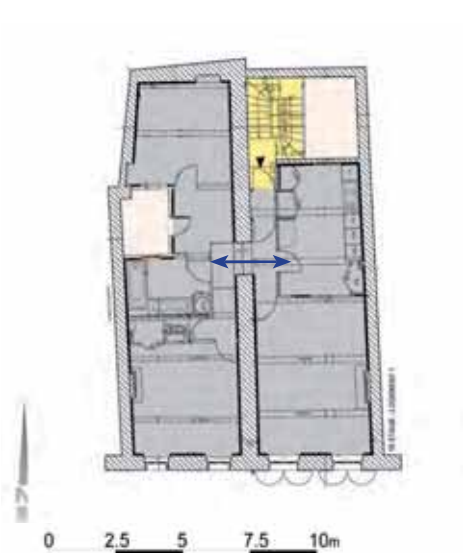
Rez de sol ouvert sur cour ou jardin



Verrière, puits de jour, terrasse
archi.H.GOUT

Mutualiser pour créer de plus grands logements

Aménagement des espaces publics et espaces dédiés aux familles



4 Le PSMV et la reconquête de l'habitat

Axes

Promouvoir une ville vivante, réhabilitée : au centre, l'enjeu de la requalification de l'habitat,

Favoriser la mixité, commerces, activités et habitat, avec des facilités d'aménagement,

Une ville reconquise, attractive : mettre en avant l'enjeu du cadre de vie, de l'amélioration des rues, des cœurs d'îlots.....

Proposition à l'échelle de la parcelle et du bâti :réhabilitier l'habitat résidentiel

- Lutter contre l'insalubrité et améliorer le confort et les équipements des logements dans le respect des intérêts patrimoniaux des dispositions intérieures
- Maintenir et renforcer la diversité de l'offre en logements (logements petits et grands, logements pour accueillir les familles, différents revenus, logements accessibles PMR...)
- Créer des logements publics pour maintenir la mixité sociale et maîtriser les loyers
- Diminuer la vacance
- Pour cela :
 - Conserver les grands logements pour l'accueil des familles (mesures de protection sur les intérieurs, mesures sur les stationnements ?)
 - Permettre des transformations prenant en compte les intérêts des intérieurs (adapter le programme, mutualiser pour créer de plus grands logements, modifier les dispositions intérieures, réhabiliter et aménager les pièces de vie et les pièces de service pour les PMR ou personnes âgées...)
 - Permettre des évolutions de l'enveloppe des édifices (suivant leur niveau d'intérêt, suivant la façade sur rue/façade arrière) - ouvertures, prise de jour en toiture, terrasses comment ? surélévation ...
 - Créer des espaces extérieurs liés au logement, espaces libres ou couverts par une terrasse accessible
 - Créer des locaux d'usage dans les parties communes , accessibilité
 - Stationnement résidentiel : distinguer les espaces majeurs de chalandise des espaces résidentiels espaces de chalandise- statu quo/espace résidentiel/le permettre sous conditions

Proposition à l'échelle des îlots et du tissu urbain : embellir et aménager

- Maintenir les équipements (école, crèche, poste...) dans les îlots et en créer selon les besoins à diverses échelles : carrons, quartier, bastide... y cis des petits espaces publics types squares pour l'accueil des familles et des enfants
- Dégager des fonctions de proximité nécessaires dans un habitat dense : locaux d'usage dans le cadre du travail à l'îlot via l'opérationnel et la rénovation urbaine
- Dégager des espaces de respiration en cœur d'îlot profitant à plusieurs parcelles (cadre de vie, prise d'air et de jour...)
- Le stationnement résidentiel sur les espaces publics -limiter les aménagements

Traduction dans les outils du PSMV

Règlement : dispositions en faveur des rez de chaussée, de la mutualisation, de l'évolution du bâti avec ouverture sur l'extérieur (terrasses, loggias...).

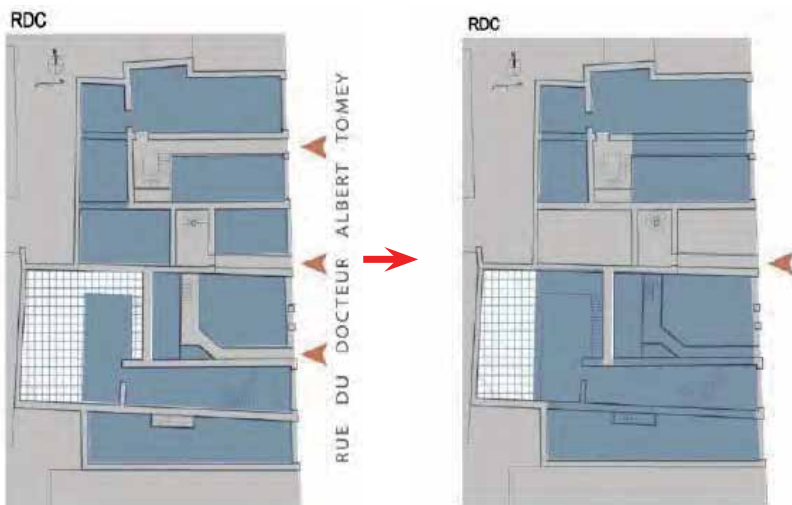
Mesures en faveur des logements et maisons familiales,protection ou évolution des intérieurs (article 11), des cœurs d'îlot (article 13) ...

Plan : indication des petits espaces pouvant être couvert au-dessus du rez de chaussée (cour couvertes). indication des jaunes rayés vert, édifice à démolir pour créer des espaces libres...

Secteurs d'aménagement sur certains îlots nécessitant du renouvellement.

État actuel

Proposition d'évolution



Mutualisation de 5 immeubles avec rdc commerçants. Nouvelle distribution/ Plus grande surface commerciale/ logements plus grands

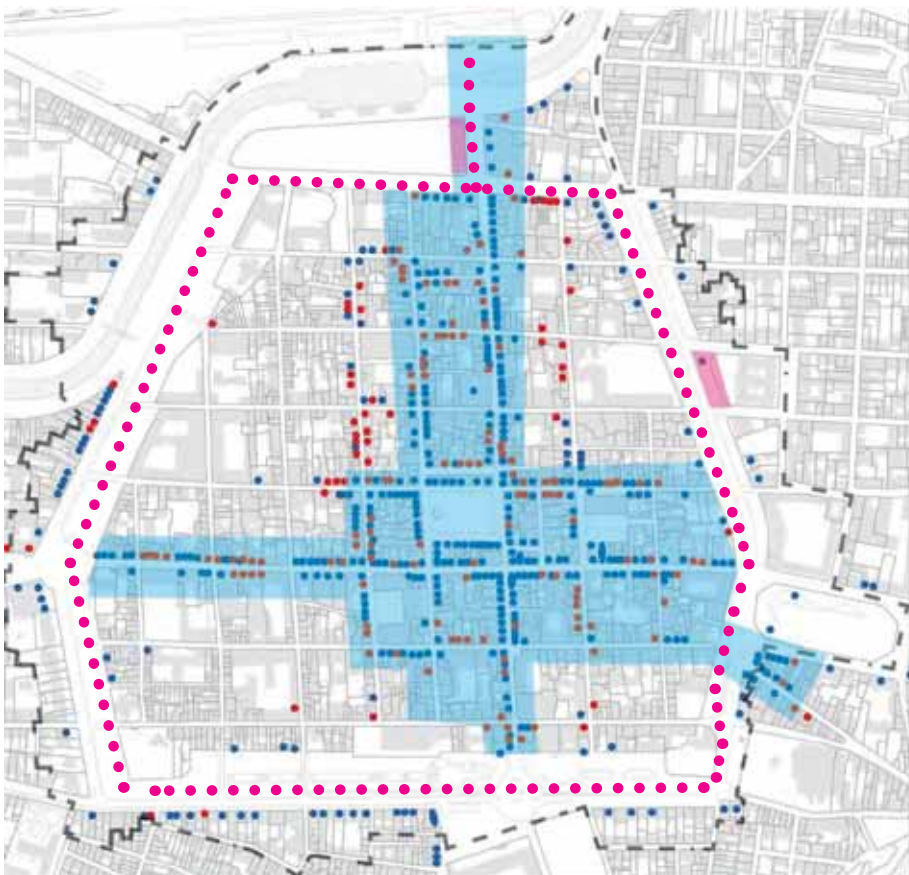
Extrait étude PNRQAD de Carcassonne. Stratégie urbaine / Études opérationnelles/Issot Riera



Parcelle étroite et mutualisation des accès.

La zone principale de chalandise dans la bastide (en bleu), les espaces ouverts à l'occupation du domaine public type terrasse fixe, kiosque...(tireté rose).

L'aménagement des commerces pour l'accessibilité : des dispositifs à autoriser et à encadrer ...



Devanture, enseigne...



5 Le soutien aux activités (mixités urbaines) – le « projet et les actions bastide » (2016)

Axes

Promouvoir une ville vivante, réhabilitée, la mixité des commerces, activités et habitat

Une ville reconquise, attractive par la vie et un cadre valorisé

Mettre en avant l'enjeu de l'embellissement, de la mise en valeur des façades

Pour cela :

- Maintenir et reconquérir les commerces au cœur de la bastide,
- Concilier et équilibrer commerces, activités et habitat /zone à vocation commerciale/zone résidentielle
- Renforcer la zone de chalandise existante
- Préserver les linéaires commerciaux
- Poursuivre le travail sur la qualification architecturale des devantures et des enseignes, des terrasses ...

Proposition à l'échelle de la parcelle et du bâti : promouvoir la mixité commerces, activités et habitats

- Dans les rdc occupés par un commerce ou une activité, conserver ou restituer un accès aux étages
- Permettre des transformations architecturales mutualiser des rdc et offrir de plus grandes surfaces aux activités ou des surfaces mieux agencées, pour cela permettre la création d'accès à l'arrière de l'immeuble, la création d'accès commun à plusieurs immeubles(mutualisation, déplacement escalier..).
- Limiter l'occupation du commerce, au rdc et au premier étage hors les cas d'immeuble commerciaux ou d'activités.
- Permettre de couvrir les cours arrières par une terrasse en rdc, afin d'étendre les surfaces commerciales ou d'activités (locaux de stockage, surface de vente supplémentaires.
- Afin d'éviter les conflits d'usage restaurant/ logement, créer des locaux d'usage (local poubelle), contrôle des colonnes d'extraction des vapeurs de cuisine, sur les logements possibilité de modifier la disposition des pièces, huisseries isolantes sur le plan phonique...

Proposition à l'échelle des îlots et du tissu urbain : embellir et aménager

- Privilégier l'installation des commerces et le maintien des linéaires commerciaux sur les grands parcours/itinéraires identifiés
- Permettre l'occupation différenciée du domaine public sur ces linéaires (terrasses, kiosques...)
- Poursuivre le travail de qualification du mobilier lié à l'activité commerciale, devanture, mobilier de terrasse, étals, enseignes, stores, bannes, parasols.....
- Aménager les espaces publics pour allier les besoins en termes de livraison, arrêts minute, aménager les terrasses
- Moduler les accès aux espaces publics pour tenir compte des rythmes des manifestations, des saisons, des besoins des terrasses, restaurants...
- Intégrer les usages liés aux besoins des marchés, des manifestations ponctuelles et événements temporaires ...
- Poursuivre les opérations de requalification des équipements comme menées sur le marché.

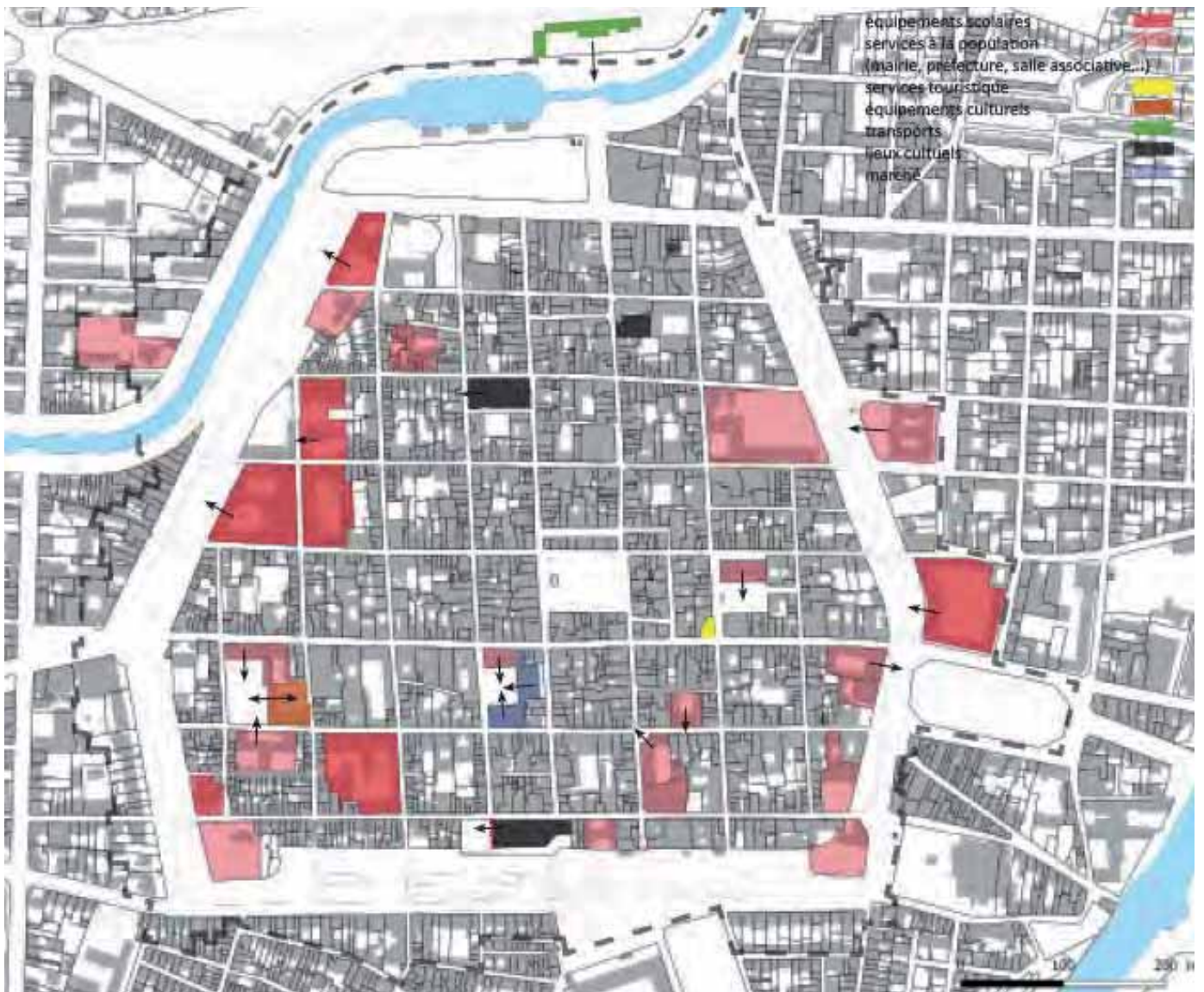
Traduction dans les outils du PSMV

Règlement : dispositions en faveur des rez de chaussée, de la mutualisation, promouvoir une qualité des devantures commerciales, seuils accessibles,

Des dispositions pour la qualité des enseignes,

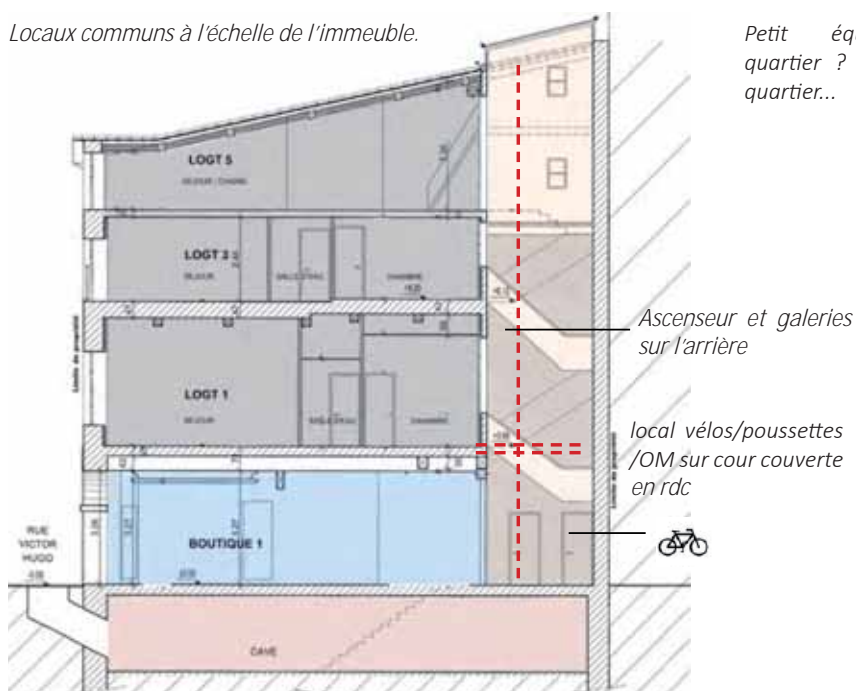
Plan : étendre le tracé des espaces publics pour intégrer les façades dans le projet (support pour les campagnes de ravalement par ensembles de cohérence)

Plan d'aménagement du P.S.M.V. et orientations d'aménagement et de mise en valeur: linéaires commerciaux, espaces publics à améliorer dans l'esprit d'ensemble, orientations pratiques : matériaux, revêtements de sols, signalétiques, mobilier urbain.....



Équipements et services à l'échelle de la bastide et de la ville centre.

Locaux communs à l'échelle de l'immeuble.



Petit équipement de quartier ? Bicycletterie de quartier...



6 Le PSMV : une bastide bien équipée

Axes

Promouvoir le maintien et l'évolution des équipements existants
Offrir la possibilité d'équipements de proximité facilitant la vie de quartier
Une meilleure intégration des équipements de vie urbaine (déchets, vélos...)

Pour cela :

- Conserver les équipements publics existants et leur permettre d'évoluer
- Créer de nouveaux équipements publics

Proposition à l'échelle de la parcelle et du bâti : promouvoir la mixité commerces, activités et habitats

- Restaurer ou construire ces édifices particuliers suivant des règles adaptées (gabarit, architecture...)
- Faire évoluer les équipements dans la parcelle: morphologie, emprise bâtie...

Proposition à l'échelle des îlots et du tissu urbain : embellir et aménager

- Sur les problématiques de restructuration d'îlot, intégrer la création d'équipements
- Créer un maillage de petits équipements permettant d'intégrer des fonctions urbaines de proximité : local vélos, poubelles sur les angles de rue et les petites maisons.

Traduction dans les outils du PSMV

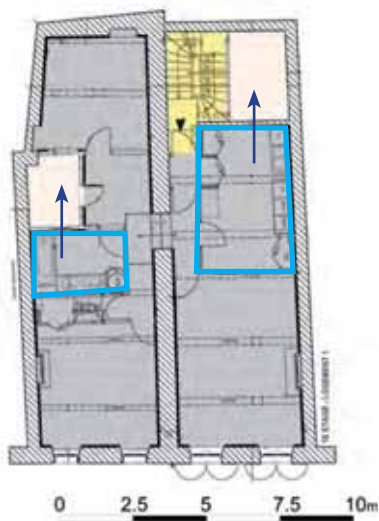
Règlement : dispositions en faveur des destinations du bâti, d'usage des rez de chaussée (article 1 destination et article 11)

Plan : donner des capacités d'extension cohérentes (emprise bâtie), pouvoir réutiliser des emplacements tels que les petites maisons d'angle de carron, ...

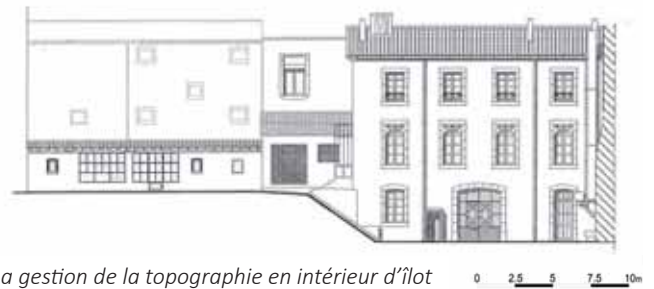
Secteurs d'aménagement et orientations d'aménagement et de mise en valeur: schémas de secteurs de projet intégrant les extensions d'équipement, principes d'intégration des équipements de propreté, de déplacements urbains (vélos... kiosques...)

Pièces humides ouvrant sur les cours et puits de jour

La ventilation à l'échelle de l'édifice, puits de jour, conduits, intégration VMC



La valeur des cours et jardins dans le tissu dense de la bastide



La gestion de la topographie en intérieur d'îlot



La calade et le fil d'eau posés sur sable.

7 Le PSMV pour une ville durable et ouverte à la modernité

Axes

Intégrer le développement durable à toutes les échelles : bâti, tissu, espaces publics

Promouvoir une transition énergétique adaptée au bâti de la bastide

Valoriser les cœurs d'îlots, jardins, les continuités urbaines plantées

Prendre en compte le PPRI en cohérence avec la valorisation de la ville

Donner une place à la création architecturale, dans le contexte

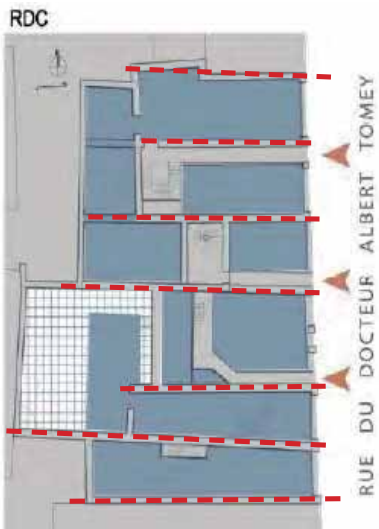
Pour cela :

- Adapter les solutions d'amélioration énergétiques à la nature du bâti
- Améliorer les conditions de l'habitat: éclairage, espaces de respiration en cœur d'îlot
- Maîtriser les énergies et les ressources
- Intégrer une architecture contemporaine tournée vers le développement durable.

Proposition à l'échelle de la parcelle et du bâti : promouvoir ses qualités

- Améliorer les performances énergétiques du bâti : une approche globale
 - Différentes solutions à adapter suivant la nature des matériaux, l'exposition de la façade...
 - Isoler les toits combles ou le plancher des combles lorsqu'ils ne sont pas habités
 - Lutter contre l'effet de paroi froide par une correction thermique des murs anciens (à condition qu'ils ne supportent aucun décor)
 - Améliorer les menuiseries de fenêtres (changement de vitrage/ survitrage par l'intérieur, pose d'une double fenêtre) et surtout veiller à l'étanchéité entre le mur et la menuiserie
 - Privilégier la fraîcheur d'été par le maintien de dispositifs (avancée des toits, pare soleil...)
 - Préconiser l'emploi de matériaux compatibles avec les structures anciennes (chaux, bois, torchis... laine de bois...)
- Améliorer la gestion de l'humidité dans l'immeuble et dans les cours :
 - Maintenir les distributions traversantes qui permettent une ventilation naturelle des intérieurs
 - Restaurer des enduits avec des matériaux perspirants
 - Privilégier des revêtements et des fondations en pied de façade qui permettent l'évaporation de l'eau et évitent les remontées capillaires dans les murs
 - Maintenir la ventilation des caves et des sols non étanches
 - Possibilité de couvrir les cours intérieures par une verrière ventilée, récupération des eaux pluviales
- Améliorer les conditions d'habitat
 - Prise de lumière (création possible de verrières sur les immeubles gris clair)
 - Aménager les balcons et terrasses sur cour
- Conserver et créer des petits espaces de respiration :
 - Créer des petits espaces extérieurs au logement (cours en terrasse, petits jardins..)
 - Lorsque les cours ou jardins existent, conserver les sols perméables
- Utiliser des matériaux à faible énergie grise (dépose/récupération); utilisation de matériaux locaux
- Économiser les ressources
 - Récupération de l'eau de pluie dans les cours, les jardins...
 - Maintien et entretien des puits dans les cours, les caves...
- Encadrer l'écriture d'une architecture nouvelle intégrant d'emblée les objectifs environnementaux de la transition énergétique

Immeubles mitoyens 2 façades déperditives , des façades bien exposées à conserver qui donnent sur un espace public (en tenir compte dans l'aménagement)



La trame verte à l'échelle de la bastide : jardins et plantations, plantations du tour de ville, jardins publics...



Trame verte entre plantations des espaces publics des boulevards et les jardins dans les îlots.

Proposition à l'échelle des îlots et du tissu urbain : intégrer les dimensions du développement durable

- Améliorer les dispositions pour mieux gérer l'ensoleillement, l'éclairage et la ventilation des logements.
- Améliorer les conditions de l'habitat: éclairage, espaces de respiration de cœur d'îlot.
- Maîtriser les énergies et les ressources.
- Maîtriser et ne pas aggraver les risques par rapport au PPRI.

Pour cela :

- Mutualiser des petits espaces libres en cœur d'îlot.
- Régler la hauteur des gabarits pour lutter contre l'effet de masque.
- Dans l'aménagement des espaces publics, tenir compte de l'ensoleillement des façades pour planter (essence, rythme, dimension...).
- Conserver les arbres existants dans les jardins et les îlots.
- Promouvoir des plantations adaptées aux petits espaces, à la nature des cours ou terrasses, à la lumière disponible : grimpants sur treille, vivaces en l'absence de couvert arboré existant...
- Conserver la perméabilité des sols pour la gestion du pluvial.
- Favoriser les réseaux de chaleur à l'échelle de l'îlot, techniques d'échanges de chaleur, récupération énergie (eaux usées, nappe...) réseaux urbains d'énergie ...
- Solaire thermique sous toiture.
- Définir les solutions compatibles avec les contraintes du PPRI (seuils, occupation des rdc, modalités des zones de repli en fonction du tissu...).

Proposition à l'échelle urbaine : intégrer les dimensions du développement durable dans tous les aménagements

- Renforcer la place du végétal et la biodiversité dans le secteur sauvegardé : trame verte et bleue (canal)
- Adapter la ville ancienne au changement climatique
- Améliorer les conditions de vie : qualité de l'air, qualité des espaces...
- Ne pas aggraver la problématique de l'inondabilité ...

Pour cela :

- Sauvegarder le patrimoine végétal et paysager : les parcs et jardins publics, les squares, les jardins en cœur d'îlots, les alignements plantés, le canal et ses berges...
- Créer de nouveaux espaces végétalisés et/perméables pour renforcer cette trame sous forme de « pas japonais » : micro-espaces végétalisés, (trottoirs végétalisés, pieds d'arbres...), petites cours, pour assurer une continuité verte avec les espaces en périphérie (boulevards plantés, canal, Aude ...),
- Limiter l'imperméabilisation des sols (espaces publics), pour une meilleure gestion du pluvial et de la perméance.
- Encourager la plantation d'arbres et d'arbustes pour leur rôle de piège à carbone
- Adapter les plantations aux espaces (arbres de haute tige sur les boulevards, treilles sur petites rues en pied de façade ?)
- Récupérer et réemployer les matériaux des sols anciens et les ré adapter.
- Rétablir des fontaines sur l'espace public.
- Adapter les matériels d'éclairage urbain et autres équipements /matériaux de l'espace public aux économies d'énergies (luminaires types led, équipements fonctionnant à l'énergie solaire...).
- Intégrer les équipements telles que les bornes électriques sur les espaces publics.

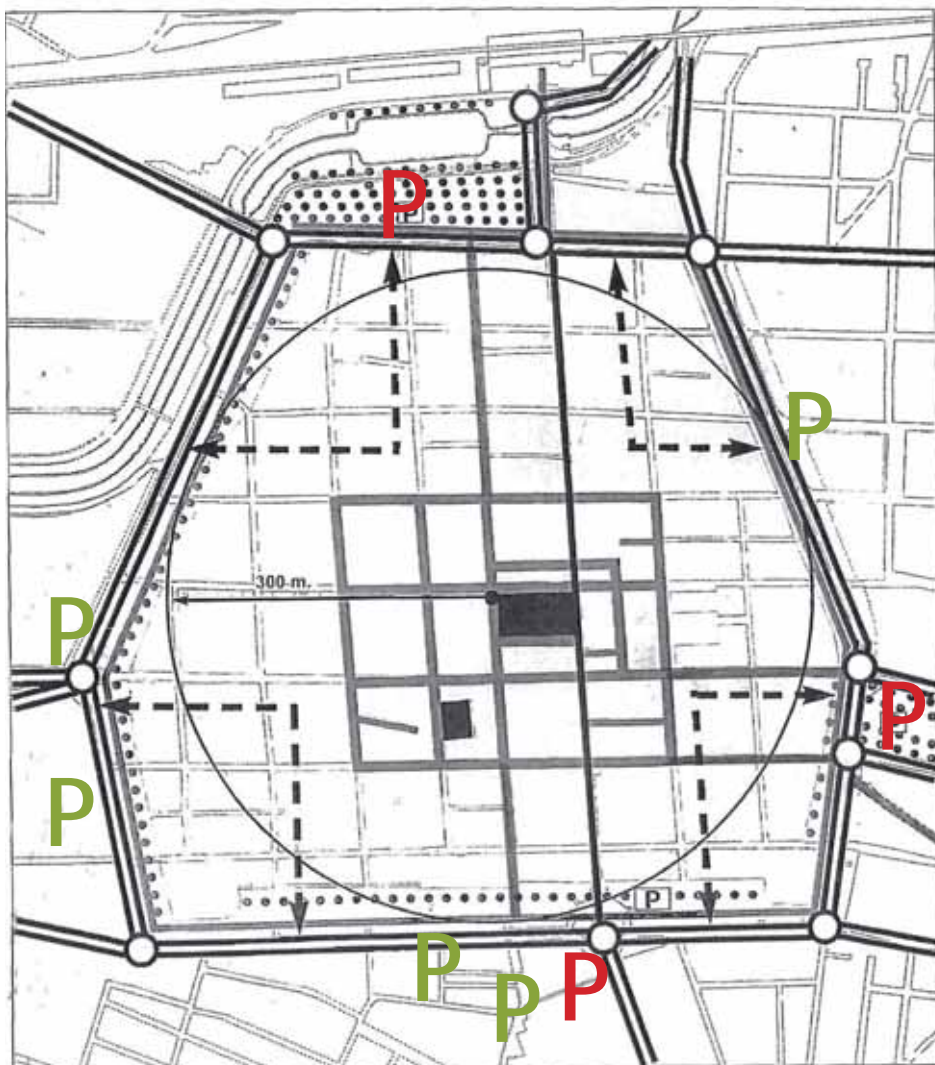
Traduction dans les outils du PSMV

Règlement : des règles permettant les améliorations du bâti en cohérence (approche globale, approche par ouvrage...), la valorisation des qualités environnementales intrinsèques, intégration de dispositifs de production d'énergie.

Des règles et orientations pour l'intégration du bâti contemporain (éléments régulateurs...)

Plan : protection de la « trame verte » (espaces libres, jardin et plantations)

Règles et orientations sur les espaces publics : intégrer les continuités plantées, les mobilités douces, la qualité des sols et matériaux...



Les nouveaux déplacements et matériels adaptés au tissu de la bastide.



*Parkings souterrains : environ 954 places
Aériens tour de ville : environ 1000 places*

MOBILITÉ : cartographie du fonctionnement général de la bastide. Stationnement, sens de circulation et croisement avec OGS. La notion d'espace partagé



L'espace partagé, les équipements et les aménagements, la place de la voiture.

8 Le PSMV, les espaces publics et l'enjeu de « la ville à vivre », des espaces à partager

Axes

Partager et pacifier, accéder, circuler de différentes façons

Promouvoir des pratiques et des matériels adaptés

Valoriser les cheminements pour valoriser le stationnement

Qualifier et aménager : des principes pour les espaces publics : les places, les tracés permettant la mixité des usages, la sécurité, la qualité des sols, plantations, mobiliers et équipements.....

Pour cela :

- Aménager les immeubles pour offrir les conditions d'augmentation des déplacements alternatifs (local vélos par exemple...).
- Améliorer l'accessibilité des immeubles, des commerces et des espaces publics.
- Poursuivre la politique de partage des espaces (schéma de déplacement à l'échelle de la ville et pas uniquement à l'échelle du S.P.R.).
- Maîtriser l'impact du stationnement dans la bastide.

Proposition à l'échelle de la parcelle et du bâti : relayer l'action menée sur les espaces publics

- Créer de locaux communs dédiés aux vélos/poussettes..dans la mesure du possible dans les immeubles ou cours.
- Intégrer des ascenseurs dans les cours arrières ou dans la structure de l'immeuble lorsqu'elle n'a pas d'intérêt.
- Lors de la démolition/reconstruction d'un immeuble, aménager des appartements accessibles.
- Donner un cadre pour aménager l'accessibilité des magasins et des édifices recevant du public.

Proposition à l'échelle des espaces publics du tissu urbain : partager et pacifier les espaces

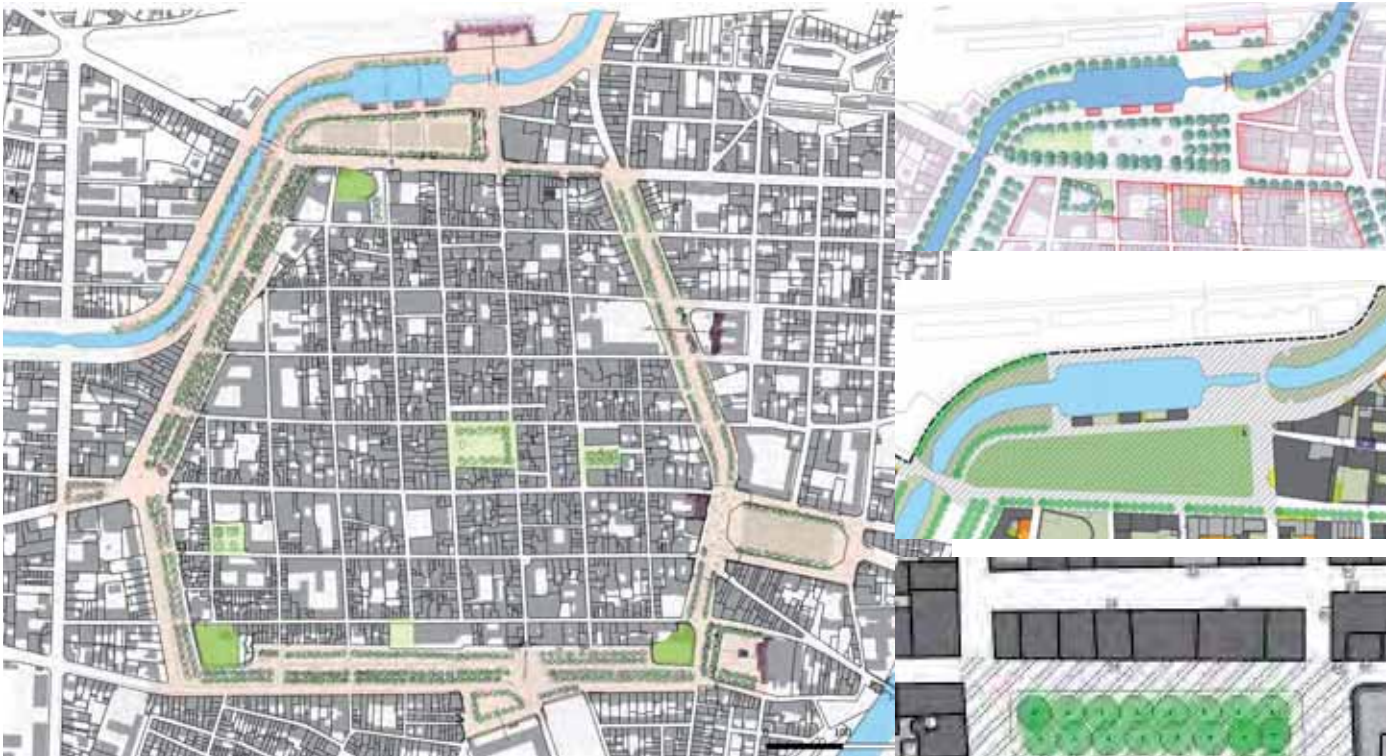
- Créer des locaux communs (type bicycletterie, parking à vélos près de la gare...) pour accueillir le stationnement des vélos
- Poursuivre la pacification des espaces : voies partagés en intra-muros
- Aménager les espaces publics en conséquences : qualification des sols, du mobilier, des petits équipements liés.
- Maintenir l'offre de stationnement en recherchant la valorisation de l'existant et la différenciation résidentielle et courte durée en bastide, longue durée à partir du tour de ville (politique tarifaire).
- Aménager les boulevards pour mieux accueillir et sécuriser les déplacements piétons et cyclables de manière continue.
- Améliorer l'accessibilité des espaces publics : désencombrer les espaces, adapter les revêtements et les profils, les signalétiques spécifiques
- Ne pas aggraver mais améliorer l'accès aux édifices (profils de chaussée, niveau au seuils..).

Traduction dans les outils du PSMV

Règlement : qualification des traitements des sols, du mobilier, traitement des kiosques et espaces de vie, de l'évènementiel, de l'occupation du domaine public (terrasses)...

Orientations d'aménagement et de mise en valeur : préconisations intégrant un renouvellement des équipements propices à la vie dans l'espace public

Règles et orientations sur les espaces publics : intégrer les continuités plantées, les mobilités douces, la qualité des sols et matériaux...



*La trame des espaces publics : intra et extra muros. Une valeur d'ensemble.
Des lieux et séquences emblématiques à valoriser : la gare, le canal, le square Chénier et la porte de la ville.*

L'espace public et l'espace urbain/ un espace de façades à façades.



L'espace à partager ?



Qualité des mobiliers et sols, gestion de l'événementiel...



Les sols et matériaux, les monuments, la place de l'eau et du végétal dans une ville sous un climat méditerranéen .



9 Le PSMV, les espaces publics et l'enjeu de « la ville à embellir et affirmer »

Axes

Qualifier et embellir, lieu par lieu et dans une vue d'ensemble sur le long terme
Espace public : valeur d'usages partagés, valeur d'image et attractivité

Proposition à l'échelle du tissu et des espaces publics : embellir les espaces publics

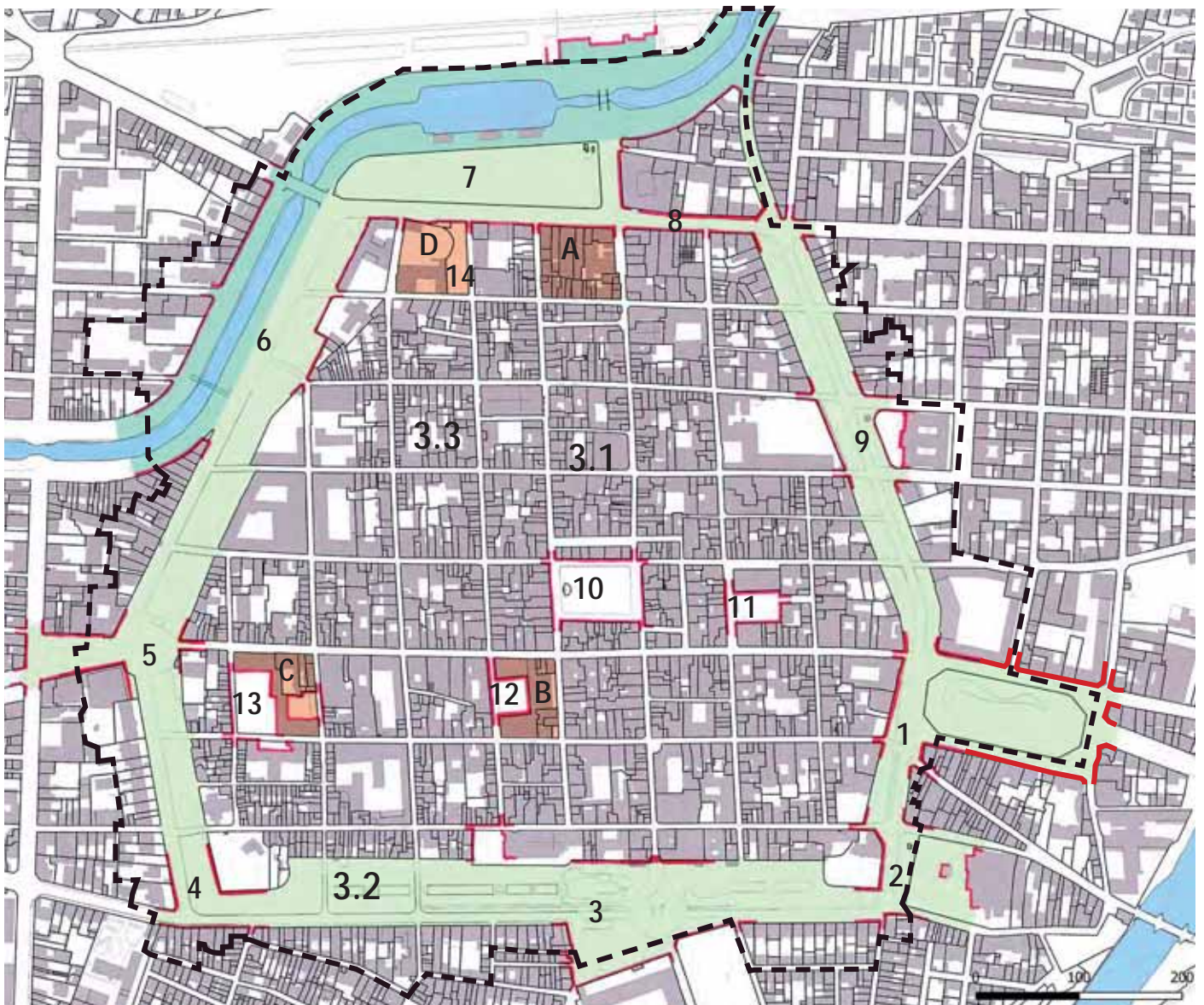
- Mettre en place une réflexion d'ensemble d'aménagement et d'embellissement des espaces publics.
- Qualifier chaque espace public suivant son motif et son appartenance à l'espace «intra-muros» ou espace «extra-muros» .
- Retrouver la cohérence d'aménagement et de motif sur les grands espaces et boulevards du tour de ville.
- Élargir la réflexion aux grands espaces en articulation entre bastide et faubourgs (places du tour de ville même si en partie hors périmètre du S.P.R.) et dans ce cadre mettre en place des opérations d'aménagement globale (articulation entre documents d'urbanisme et opérations.- gouvernance).
- Prendre en compte l'espace urbain dans toutes ses composantes : sols, échelles et façades.
- Programmer des opérations alliant le projet d'aménagement de l'espace public et le ravalement des façades.
- Intégrer la dimension environnementale (cf. 7 et 8 partage et développement durable).
- Prendre en compte l'événementiel et la saisonnalité/ qualité des équipements mobiles et amovibles...

Traduction dans les outils du PSMV

Plan : identification des places, élargissement du tracé jusqu'aux façades

Règlement : qualification des traitements des sols, du mobilier public, du mobilier privé (terrasses...), mode de valorisation des façades (architecture, matériaux, couleur...)

Plan d'aménagement du P.S.M.V. et orientations d'aménagement et de mise en valeur: fichier et recommandations sur les espaces publics et secteurs de projet, avec des principes, des modalités de gouvernance à promouvoir



Les secteurs de projet identifiés



Une place à valoriser en tant que telle

10 Le PSMV : de la protection au devenir, des secteurs qui relèvent d'une démarche de projet

Axes

Se doter d'une base de travail sur des lieux plus cruciaux.
Ouvrir à une méthode de projet urbain fondée sur le patrimoine.
Les enjeux d'une gouvernance renouvelée.

Proposition à l'échelle du tissu et des espaces publics :

- Constituer des groupes de suivi des projets :
 - Faire évoluer les pratiques en termes de programmation et d'aménagement. Dans cette perspective, unifier ou coordonner les services, acteurs traitant de ces projets au sein d'un groupe de travail : mise en place la gouvernance appropriée pour réunir et orienter tous les acteurs du projet.
 - De même, mettre en place un groupe de travail de suivi du PSMV, pour une cohérence de suivi et de choix.
- Faire évoluer l'approche et les outils du projet :
 - Fonder les projets sur les caractères du paysage urbain et des espaces et tissus, par le biais d'un travail de « lecture ».
 - Mettre en œuvre des outils conceptuels plus adaptés : plans avec façades rabattues, modélisations 3D, bim....
 - Programmer les projets d'espaces publics mais aussi en lien avec les îlots par « ensemble » et par continuité logique d'espaces (axes, perspectives, parcours, séquences urbaines majeures...)
 - Mettre en œuvre la réalisation du projet suivant un séquençage et une planification.
- Coordonner les programmations entre les opérations :
 - Mettre en place une programmation commune entre la réfection des espaces publics et la campagne de ravalement des façades et la restauration des monuments.

Traduction dans les outils du PSMV

Orientations d'aménagement et de mise en valeur: secteurs de projet déclinant les principes de façon schématique, la méthodologie en commençant par le programme, les besoins en gouvernance

Règlement : insérer des règles générales permettant le lien entre le projet individuel et collectif

CHAPITRE 2

LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SUR LES ESPACES PUBLICS

2.1 Recommandations générales -points de méthode par thématiques

2.2 La question des choix pratiques

2.1

Recommandations générales - points de méthode par thématiques

- 2.1.1 L'espace public s'appréhende comme un paysage
- 2.1.2 Chaque paysage est un «motif»
- 2.1.3 L'histoire de la ville s'exprime dans l'espace public et le paysage urbain
- 2.1.4 Les permanences et les éléments forts de l'histoire comme support de projet
- 2.1.5 L'espace public est un lieu d'usages partagés, mixte
- 2.1.6 Paysage urbain et espace public sont liés à l'attractivité commerciale et économique
- 2.1.7 L'espace public a une valeur environnementale
- 2.1.8 L'espace public composante du projet urbain et d'aménagements plus larges dans la vie du site : créer des espaces publics
- 2.1.9 L'espace public est l'objet de «matérialités» propres et de l'attractivité de la ville

PRÉAMBULE

Depuis la création du Secteur Sauvegardé (site patrimonial remarquable) , beaucoup d'actions et d'aménagement ont été menés et réalisés sur les espaces publics. Le but de ces recommandations générales est de proposer un certain nombre de points à traiter qui restent ouverts au projet, afin d'enrichir et d'élargir la conception au service de la mise en valeur des rues et des places dans un cadre bâti restauré.

Plusieurs échelles d'intérêts peuvent être posées :

- L'articulation de l'aménagement des espaces publics du Secteur Sauvegardé avec l'OGS et les liens avec la cité, le canal et les abords de la bastide,
- La conception des espaces publics qui pourrait être refondée sur la notion des paysages urbains, des parcours et des motifs...
- Les aspects pratiques concernant l'aménagement des sols avec des matériaux plus adéquats dans un Secteur Sauvegardé, l'utilisation du mobilier, le partage des espaces, les plantations et l'aspect environnemental.

2.1.1 L'espace public s'appréhende comme un paysage



**Le paysage urbain : un enjeu majeur
exemple rue Voltaire**

*Lecture du rythme du parcellaire étroit
sur les façades*

*Les éléments singuliers dans la
perspective : le vert du feuillage, la
coupole qui domine les autres gabarits*

*L'architecture singulière, éclairée qui
rompt avec le rythme des petites maisons*

Le ressenti de la topographie dans la rue



**La perspective vers le clocher de l'église
Saint-Vincent depuis le gymnase.**

Le paysage urbain est un enjeu majeur de l'aménagement et la mise en valeur de la ville : son « embellissement ».

Recommandations :

- Lier espaces publics et façades, par exemple l'aménagement au droit du palais de justice à composer avec la symétrie de l'élévation
- Une méthode de programmation et de conception qui associe toutes les dimensions du projet. La perception associe en perspective le plan, l'élévation, la logique du cheminement, l'équilibre d'éléments, les ombres et lumières, les rythmes (parcellaires et façades), les ensembles, les proportions, le pittoresque, l'accident signifiant, la singularité, la présence des monuments petits et grands et les édifices publics ...
- Conserver et mettre en valeur le fortuit, l'inattendu, le pittoresque, la singularité, par ex. la vue fortuite depuis le gymnase vers St Vincent, les éléments singuliers de l'architecture civile

2.1.2 Chaque paysage est un motif



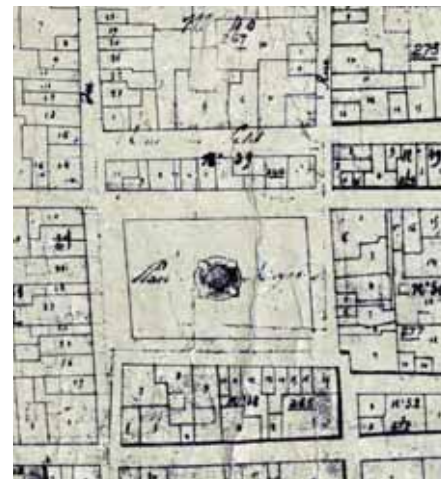
Le caractère et la notion de « motif » : l'identité de Carcassonne bastide, rues et places majeures, fortification et portes, tour de ville, canal...

Carcassonne est fait de motifs de caractère qui font son identité : bastide, rues et places majeures, fortification et portes, tour de ville, canal...(caractère d'inventaire)

Recommandations :

- Le paysage urbain et le « motif » comme un des enjeux du projet localisé, les paramètres liés aux motifs : nature des sols, matériaux, proportion, lumière, topographie, rapport au bâti, bâtiments publics, types d'arbres et essences ...
- Les identifier et les décliner dans le projet, dans la pratique :
 - tracer selon la géométrie des lieux
 - respecter la topographie naturelle et le chemin de l'eau
 - considérer les proportions, la hiérarchie et l'échelle des lieux
 - mettre en valeur les vues et perspectives, mettre en scène les monuments
 - prendre en compte la relation au bâti.

2.1.3 L'histoire de la ville s'exprime dans l'espace public et le paysage urbain



L'histoire de la bastide et sa perception à travers les espaces publics

L'iconographie ancienne nous renseigne sur les motifs, les matériaux, les tracés, les monuments et leur positionnement, les plantations...

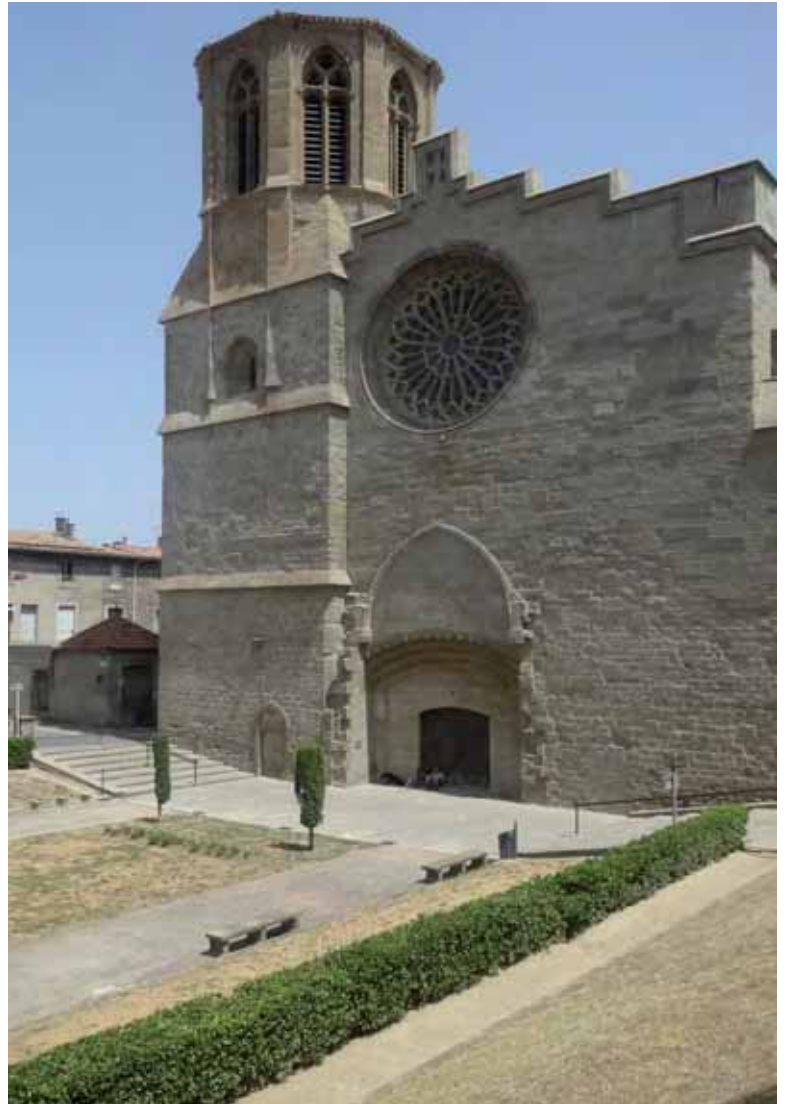
Moderniser le concept du traitement des carrefours intra-muros, mise en œuvre de matériaux et tracés adaptés (pb du règlement actuel).

La perception de l'histoire de la Bastide de Carcassonne tient aux tracés (la géométrie perceptible dans l'espace et dans les sols), à la signification des « motifs », aux perspectives, aux seuils, aux fontaines, aux monuments ainsi qu'aux noms des rues... La topographie, la présence d'anciens aménagements avec leurs matériaux, rappellent leurs anciens aménagements et les évolutions : les fossés devenus promenades...

Recommandations :

- Retracer l'histoire des lieux, l'évolution des espaces et leurs usages en se servant des documents anciens afin d'appréhender les espaces publics en comprenant leur histoire et leur motif... Intégrer la dimension historique dans la démarche de programmation et conception
- Conserver les témoins, valoriser les monuments, leur position, ... en créer.
- Conserver, s'inspirer des matériaux, reprendre les tracés et les adapter aux besoins actuels.

2.1.4 Les permanences et les éléments forts de l'histoire comme support de projet



Poursuivre la caractérisation des espaces publics de la bastide

Exemple le traitement des carrefours dans l'intra-muros, le marquage des seuils et des portes, les parvis

Recommandations :

- Intégrer dans les projets la dimension identitaire et mémorielle, dans le dessin, la création de nouveaux monuments etc...
- Poursuivre les démarches engagées dans ce sens dans les aménagements récents
- Marquer les seuils et les limites
- Quel choix fait-on par rapport à la compréhension du boulevard: une continuité des plantations à maintenir au droit des bastions.
- Mettre en valeur les espaces et l'architecture par l'éclairage.

2.1.5 L'espace public est un lieu d'usages partagés, mixte



Rue ou boulevard, des usages mixtes

Déplacement, sécurisation des déplacements, accès au logement, stationnement, collecte de déchets...



Transport public, aménagement, déplacement, accessibilité PMR, sécurité, accès pompiers, navettes et véhicules adaptés, transport à la demande ...

Dans l'espace public prennent place les déplacements et toutes les mobilités (transports en commun, voiture, vélos, piétons, PMR, et autres...), les stationnements des véhicules, la chalandise des linéaires commerciaux, les ventes foraines (marché de la place Carnot), le restauration (terrasses), des spectacles, mais aussi la desserte des logements, l'accès des secours, le passage des réseaux nécessaires, la distribution du courrier, la collecte des ordures ménagères...

L'espace public est par nature un espace partagé: entre différentes fonctions, entre différents publics. Ils nécessitent organisation, informations, sécurité, éclairage, salubrité, accessibilité ...et tous ces usages et fonctions sont parfois contradictoires. Le mobilier urbain se multiplie pour en assurer un équilibre toujours changeant.

Recommandations :

- Faire évoluer les équilibres entre « valeur d'usage » et « valeur d'image » dans le sens de la ville « attrayante »
- Programmer et aménager l'espace dans ce sens : un espace partagé, sécurisé, espace d'abord chaland où passe la voiture, des modes d'occupation du domaine public adaptés à la nature et à la capacité des lieux
- Pour certaines rues mieux maîtriser les flux automobiles et favoriser les résidents plutôt que le transit : ajuster le plan de circulation, travail sur les profils
- Tirer parti de ce nouvel équilibre pour réduire le mobilier
- Poursuivre les démarches engagées dans ce sens dans les aménagements récents
- Traiter dans le projet urbain et le règlement les objectifs qualitatifs pour l'intégration des réseaux, des dispositifs divers....

2.1.6 Paysage urbain et espaces publics sont liés à l'attractivité commerciale et économique



Espaces publics/espaces et usages partagés
Place piétonne, lieu d'attractivité, accueil des terrasses, du marché, des boutiques, des étals, des manifestations temporaires...

Recommandations :

- Moduler les accès pour tenir compte des rythmes, des manifestations, des saisons...
- Poursuivre le travail de qualification du mobilier lié à l'activité commerciale, devanture, mobilier de terrasse, étals, enseignes, stores, bannes, parasols.....
- Travailler sur la qualité des kiosques, du mobilier temporaire (bois, métal, toile...), la texture et la couleur.
- Renvoi aux orientations du projet urbain, sur la protection des linéaires commerciaux, les dispositions dans le règlement et le plan...

2.1.7 L'espace public a une valeur environnementale



Espaces publics/espaces de respiration dans la ville

Les arbres et espace planté, un îlot de fraîcheur dans le tissu dense. Sol et perméabilité, arbres et espace de respiration.



Ex. Aménagement à Barcelone, sur une avenue plantée, petit espace frais et végétalisé.



La présence de l'eau dans la ville: sous toutes ses formes, la fontaine, le canal et ses berges plantées. Continuité écologique trame bleue et verte.

Les objectifs du développement durable impliquent directement les espaces publics : espaces de respiration dans la ville en termes de cadre de vie, place des arbres et de la végétation en termes de continuités biologiques et de maîtrise du climat urbain (ombrage estival), place de l'eau (fontaines) en termes de qualité de l'air et de rafraîchissement, nature des sols en termes de perméabilité, de réduction du bruit, d'accessibilité, de provenance locale (maîtrise de l'énergie grise), de maîtrise des puissances d'éclairage, d'installation de tri des déchets....

Recommandations :

- Programmer et concevoir des aménagements faisant place aux déplacements doux
- Programmer les plantations d'arbres dans les aménagements
- Composer le végétal selon les motifs paysagers : langage et grammaire végétale, choisir les essences et adapter la gestion au milieu urbain, intégrer de nouvelles formes de végétalisation sur certains espaces.
- Choisir des sols, matériaux et mise en œuvre pour assurer : recueil du pluvial, perméance, emploi de matériaux locaux (réduction énergie grise), accessibilité, les conditions du verdissement, la présence de l'eau et les îlots de fraîcheur, la qualité de l'air, la réduction du bruit,...
- Choisir des dispositifs d'éclairage économes en énergie.

2.1.8 L'espace public composante du projet urbain et d'aménagements plus larges dans la vie du site



Exemple îlot de cordeliers : mise en valeur des façades et de l'espace public

Les espaces publics et le cadre bâti : une mise en valeur à porter conjointement



On ne peut pas dissocier l'aménagement de l'espace public et le ravalement des façades, la reconquête de l'habitat, la restructuration de certains îlots. D'autre part les installations pour les événements, les actions d'amélioration de l'espace urbain, les actions du projet de l'OGS ont une conséquence directe sur la programmation et l'aménagement.

Recommandations :

- Le projet urbain est l'occasion de créer des espaces publics (dégager des places et placettes...) Reconstruction à certains endroits...
- Une programmation et une gouvernance avec une vision d'ensemble, renouvellement urbain et traitement de l'espace public
- Intégrer des préconisations qualifiantes pour les installations temporaires



Qualité du paysage urbain/choix, nombre de matériel et mobilier

Signalétique, mobilier, banc, barrière, jardinière...



Le tracé routier, la signalétique et le mobilier l'emportent sur le motif du boulevard et la perception du monument

La qualité du paysage urbain est liée aux choix matériels et pratiques : revêtement de sols et marquages, leur texture et couleur, les ouvrages de recueil du pluvial (caniveaux, grilles), l'équipement mobilier (bancs, poubelles, bornes et barrière, abris bus...), la signalétique (routière, touristique, informative), mobilier pour l'éclairage (candélabres, potences), ouvrages techniques (armoires d'éclairage public, horodateurs...)...

2.1.9 L'espace public est aussi l'objet de « matérialités » propres et de l'attractivité de la ville



Économie et sobriété du mobilier, intégration des équipements pour un espace apaisé

Exemple place Gambetta

Recommandations :

- Limiter l'encombrement de l'espace public par divers moyens : regroupement et choix d'implantation coordonnés
- Mise en place d'une « ligne », choisir des mobiliers de qualité pouvant être modulées selon les espaces : style, matériaux, couleur
- Idem pour les mobiliers liés aux terrasses
- Conserver les sols témoins
- Mettre en œuvre les matériaux de sol de façon sensible et dans une logique d'ensemble, choisir des matériaux durables et une mise en œuvre respectueuse des enjeux environnementaux et climatiques
- Choisir une ligne de mobilier, de sols, par secteurs et type de lieux afin d'homogénéiser les espaces de même nature (ex. intra-muros/extra-muros les boulevards...)
- Assurer le confort, l'accessibilité, la sécurité....
- Insérer des points de collecte des déchets, enfouis, dissimulés, insérés dans des locaux communs.

2.2

La question des choix pratiques

2.2.1 Les sols urbains

2.2.2 Les équipements, le mobilier et leur intégration

2.2.3 Le végétal et les plantations



Boulevard Barbès
Témoins des fils d'eau en galets



Boulevard Barbès
Au premier plan, le traitement du tour de ville en stabilisé ocre clair qui rappelle la terre battue, le gravier...

2.2.1 Les sols urbains

Une palette des matériaux à définir selon les espaces

- Identifier les sols témoins, qui pourraient être conservés et restaurés comme témoins (ce qui n'exclut pas la dépose/repose pour améliorer l'accessibilité).
- Promouvoir l'emploi et une mise en œuvre renouvelée des matériaux plus typiquement carcassonnais (pavé, gros pavé, dalles et bordures pierre, fil d'eau en galets ...)
- Sur un parcours, sur un même type d'espace, éviter la multiplicité des matériaux et/ou la diversité de leur module afin d'homogénéiser les espaces et redonner la « lecture des lieux » (par exemple rues de l'intra-muros et boulevards de l'extra-muros)

Pour cela les choix des matériaux et leur écriture en site patrimonial remarquable se réfèrent à :

- L'histoire des espaces publics, et l'emploi de certains matériaux dans la voirie, notamment:
 - réutiliser autant que possible les pavés anciens, la bordure pierre, maintenus en place ou provenant de dépose;
 - la terre battue ou « gravier » sol caractéristique des boulevards et des squares.
- Au type de l'espace public : depuis la ruelle médiévale à chaussée fendue, les rues de l'intra-muros et le traitement des carrefours jusqu'aux espaces majeurs dont la place Carnot : matériau courant ou matériau d'exception, échelle modeste ou monumentale...
- Leurs caractéristiques au service de la composition, de la géométrie, le tracé (en particulier les tracés liés à la gestion des fils d'eau), le traitement de la topographie et du marquage des seuils de la bastide... : caniveau, bordure, emmarchement, listel, seuil, parvis...
- La capacité à être mis en œuvre en relation aux usages contemporains : planéité et accessibilité, continuité et nettoyage urbain, texture et glissance, couleur, aspect et mise en valeur de l'espace public.

Un choix de matériaux durables et une mise en œuvre respectueuse de l'environnement

- Privilégier des matériaux en adéquation avec les objectifs du développement durable : capacité de répondre aux qualités attendues (solidité, sécurité des usagers, réduction du bruit urbain, réduction de la réverbération), de dépose/repose en réutilisation, de provenance proche (faible énergie grise pour le transport), durabilité, commodité et coût d'entretien...
- Favoriser la mise en œuvre de fondations sur lit de sable et traitement des joints au sable, au moins en pied de façade afin d'assurer la perméance et ne pas aggraver les problèmes d'humidité en pied de mur des façades et/ou dans les caves.

Des matériaux qui assurent le confort, l'accessibilité et la sécurité

- Développer l'emploi et la mise en œuvre de matériaux capable d'assurer les qualités d'usage, et de sécurité et d'accessibilité (contrastes visuels, planéité et joints, glissance, profils en travers et rupture de niveau, marquages..) sans préjudice des caractères que l'on doit trouver en site patrimonial remarquable.
- Éviter l'emploi de matériaux trop clairs (réverbération) ou trop sombres (accumulation de chaleur).
- Trouver une tonalité de matériaux moyenne et qui se rapproche de la couleur du cadre bâti.



Place Gambetta

Sobriété des mobiliers dans leur matériau, teinte et échelle par rapport à l'espace et aux plantations.



Rue Chartrand

Banc en métal, teinte brune qui «se fond» dans la teinte générale des matériaux de sol.



Square Chénier

Une architecture de kiosque à développer pour accueillir les services (point information, wc publics...)

2.2.2 Les équipements, le mobilier et leur intégration

Limiter l'usage des équipements

- Limiter au strict nécessaire l'emploi des équipements pour ne pas encombrer les espaces publics.
- Réduire l'emploi des bornes, potelets et barrières dans les espaces partagés (zone 20) dans l'intra-muros
- Pour les terrasses, employer d'autres solutions que les barrières pour signifier les délimitations, par exemple les marquages au sol.

Choisir des mobiliers de qualité

- Choisir une qualité de matériaux, de couleurs, d'aspect en accord avec la cadre valorisé du site patrimonial remarquable.
- Choisir une gamme de mobilier en accord avec le motif et l'esprit du lieu : exemple ci-contre, la place de Gambetta où le mobilier (bancs, corbeille, luminaire) est sobre, de teinte brune et «se fond» entre les plantations et œuvres d'art.
- Définir une palette de mobiliers par grand type d'espace. Par exemple, comme pour les matériaux de sols choisir une gamme de mobiliers pour l'intra-muros et une autre gamme pour les boulevards, tout en conservant une cohérence entre les gammes.

Mieux intégrer les équipements et le mobilier

- Veiller à leur implantation pour assurer les vues et perspectives, ne pas entrer en conflit avec une façade ou un monument à mettre en valeur : principes d'effacement du mobilier au regard du paysage urbain (implantation des mats des signalétiques, de l'éclairage, limiter l'impact visuel)
- Intégrer les nouveaux équipements liés aux vélos, points de collecte de déchets ..
- Intégrer dans les calepinages, les mobiliers et chambres en sols, les plaques et tampons (tampons à remplissage...)
- Rassembler autant que possible les différentes fonctions liées aux sanitaires, points d'information, buvette ... afin d'établir des kiosques ou petits édicules qui seraient l'occasion de créer une vraie architecture : exemple kiosque de la place Gambetta, kiosques sur le square Chénier...

Mieux encadrer les mobiliers liés aux terrasses

- Dans le cas d'espaces majeurs et d'ensemble, telles les places (place Carnot) mettre en place un cadre commun : matériaux, forme, aspect, couleur ...une gamme à proposer pour chaque espace suivant son caractère.

Insérer les points de collecte des déchets

- Définir les conditions d'aménagement pour l'insertion d'espaces conteneurs déchets collectifs dans l'espace public : collecteurs enterrés ou moyens de dissimulation.



Place Carnot

Privilégier l'éclairage du monument, ici la fontaine et les façades.



Exemple de distinction entre l'éclairage de l'espace (lumière blanche et douce - utilisation de leds) et la mise en lumière du monument à l'arrière. La Venaria Reale, Turin



Place Gambetta

L'éclairage du monument (musée des Beaux arts) anime et éclaire le parvis.

2.2.2 Les équipements, le mobilier et leur intégration

Mettre en valeur les espaces et l'architecture par l'éclairage

- Tenir compte de la nature du paysage urbain et de son ambiance pour définir le projet d'éclairage.
- Harmoniser les luminaires.
- Utiliser des équipements les plus discrets possibles.
- Hiérarchiser les éléments à mettre en valeur à travers l'éclairage: distinguer les monuments des immeubles.
- Définir les couleurs de lumière en fonction de l'ambiance recherchée.
- En intra-muros, préférer les potences à implanter sur la façade des immeubles tout en veillant à ne pas engendrer de nuisance (sur les façades sans contrevent), et à au maintien de la qualité des décors ou de certains éléments tels que balcons, ferronnerie...
- Ancrer ces appareillages dans les lits des joints et non pas dans la pierre, la réparation étant plus aisée lors de la dépose des appareils.
- Dissimuler les câbles et les boîtiers.
- Dans le cadre du développement durable et une meilleure qualité de lumière, remplacer petit à petit les lampes à sodium par le led.
- Réduire le nombre de mats et de matériel d'éclairage grâce à l'utilisation entre autre du led ou la mise en lumière des monuments en relais de l'éclairage public : exemples ci-contre de la place Venaria Reale à Turin, 2 mats pour éclairer la place et la place Gabetta où la mise en lumière des façades du Musée des Beaux-Arts suffit à éclairer le parvis.



Boulevard Barbès

Les arbres de haute-tige, platanes, marquent l'identité et structurent le tour de ville.



Le bastion saint Martial

Le grand platane isolé sur l flanc du bastion, marque fortement le paysage de cette entrée de ville.



Rue Jean Bringer

Les plantations sur les espaces libres privés participent aussi du paysage de la rue e peuvent animer ponctuellement ces espaces, à caractère très minéral.

2.2.3 Le végétal et les plantations

Composer et gérer le végétal suivant le motif paysager

- Un élément de composition à adapter selon le motif paysager du lieu.
- Mail planté, allée des boulevards, perspective, arbre pivot sur une place autant d'éléments qui vont dicter le choix de l'essence, le rythme de plantation et le port de l'arbre.

Choisir les essences et adapter la gestion en milieu urbain

- Définir les essences en fonction de la résistance aux maladies et à l'ambiance du lieu recherchée;
- mais en tenant compte aussi du développement durable : essences et réchauffement climatique, besoin en arrosage, gestion, biodiversité...
- Garantir de bonnes conditions de plantation : grande fosse de plantation pour un bon développement .
- Ne pas artificialiser les sols au pied des arbres.
- Adapter la gestion du végétal :
 - taille et échelle de l'arbre en fonction des gabarits bâtis environnants, d'une perspective à mettre en valeur,
 - port de l'arbre (arbre taillé, arbre en cépé...) suivant le motif du lieu, la largeur de l'espace public (exemple boulevard Omar Sarrault)

Inciter à la végétalisation sur les espaces libres et balcons

- Inciter les habitants à planter les balcons, les cours et jardins en relais des plantations de l'espace public et de façon à former des «pas japonais».

CHAPITRE 3

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR

Fiches espaces publics

Préambule

Les espaces publics et les îlots, identification

3.1 Le maillage des voies et les carrefours de la bastide, un principe général

3.2 Les boulevards, le tour de ville et ses séquences

3.3 Les places et îlots de l'intra-muros

PRÉAMBULE

Dans ce chapitre, sont explicitées dans les « fiches espaces publics » les orientations d'aménagement et de mise en valeur, concernant des espaces publics et des îlots liés, n'ayant pas été récemment aménagés, et susceptibles de l'être en tout ou partie à une échéance plus ou moins proche.

La liste suivante n'est pas exhaustive notamment sur les rues de la bastide, où un principe général d'aménagement est proposé. Mais cette liste, se veut représentative de différents types d'espaces publics du site patrimonial remarquable et prend en compte l'ensemble du tour de ville et ses grandes places, même si une partie est située en dehors du périmètre du site patrimonial remarquable. L'analyse ne s'arrête pas à la délimitation du S.P.R. par souci de cohérence et de compréhension de l'espace urbain dans sa globalité.

Ces fiches et les orientations d'aménagement et de mise en valeur, permettent d'illustrer les principes des recommandations exposés ci-avant.

Elles prennent la forme de plan d'aménagement simple, complétés par des prescriptions écrites et parfois par des coupes schématiques afin de figurer les gabarits et les rythmes à restituer ou à créer qui permettent de comprendre les objectifs recherchés.

Les principes d'aménagement restent schématiques volontairement, afin de laisser une latitude aux futures projets dont la plupart y compris les programmes, ne sont pas établis aujourd'hui.

L'articulation avec le projet urbain

Les principes exposés dans les orientations d'aménagement et de mise en valeur répondent aux objectifs du projet urbain en termes de :

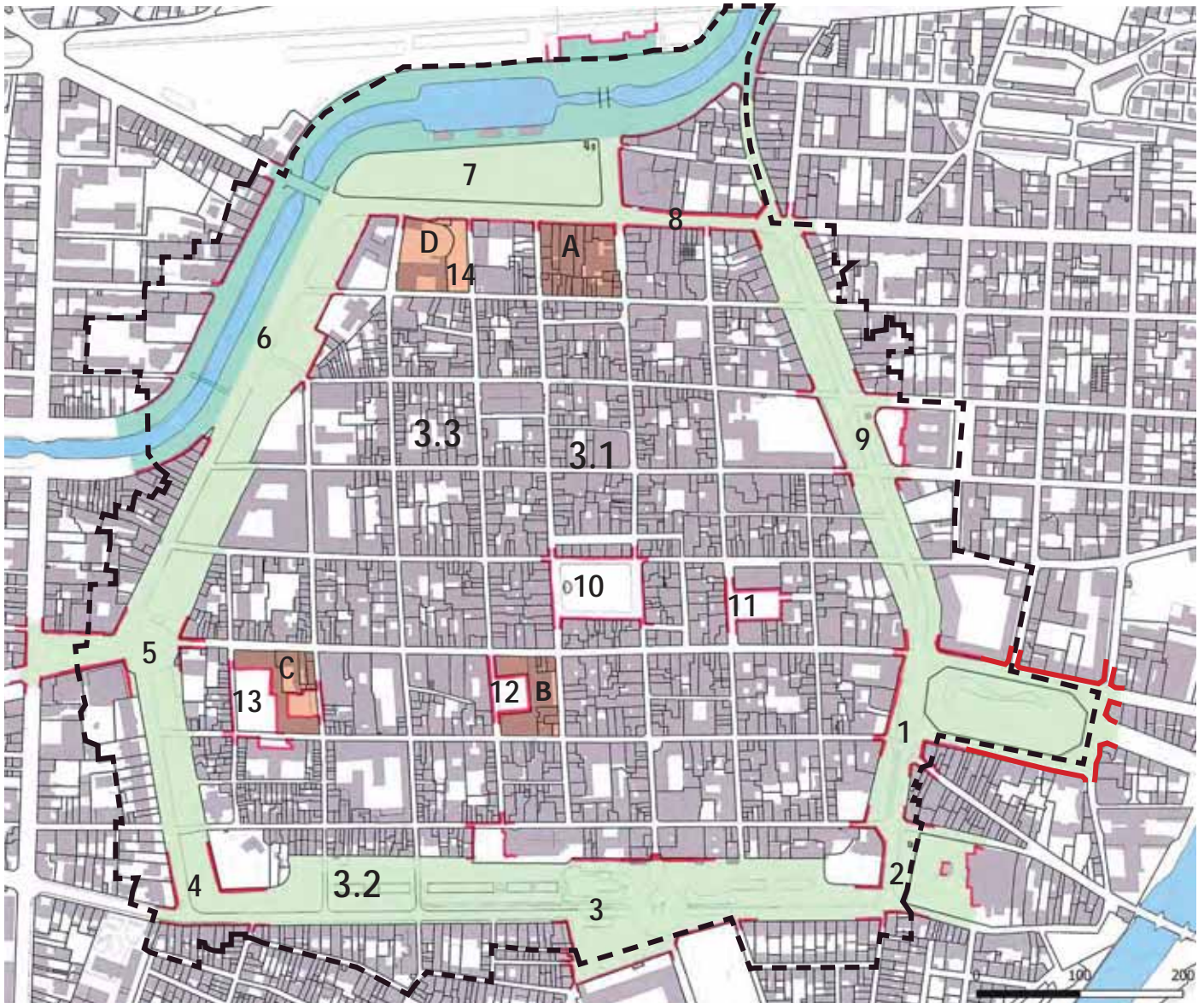
- Vision d'ensemble de la ville (au delà de la bastide) et articulation entre les espaces.
- Recherche d'aménagement et de restructuration en cohérence avec le motif de l'espace public, ses fonctions et son échelle;
- Mise en valeur de bâtiment public et de monuments;
- Amélioration des conditions de déplacements pour les voitures, les piétons, les vélos.
- Intégration de mesures en faveur du développement durable.

L'articulation avec le plan réglementaire du P.S.M.V.

Certaines prescriptions dessinées sur les plans des orientations d'aménagement et de mise en valeur, sont directement retranscrites dans le plan réglementaire du P.S.M.V. tels que :





- l'emprise de l'espace à considérer
- les emprises bâties et les alignements ;
- les ordonnances végétales à préserver , remplacer ou créer ;
- l'indication des gabarits sur les reconstructions;
- les espaces libres à créer ou organiser...

Ces prescriptions sont relayées par le règlement



Carte des espaces publics et îlots soumis à orientations d'aménagement et de mise en valeur

Légende

-  Limites du Site Patrimonial Remarquable
-  Ensemble du Tour de ville et canal
-  Îlots à restructurer en lien avec l'espace public à traiter
-  Limites des espaces publics considérés

Les espaces publics et les îlots, identification

3.1 Le maillage des voies et les carrefours de la bastide, un principe général

3.2 Les boulevards, le tour de ville et ses séquences :

- 1 L'entrée de la rue du vieux pont et la place Gambetta
- 2 la place du Dôme
- 3 La place du Général de Gaulle et la porte sud
- 4 Le boulevard Barbès et le bastion
- 5 La place Davilla
- 6 Le canal, ses abords et ses liens avec la ville, le boulevard de Varsovie et l'îlot BN25 (A)
- 7 Le bd, le parc A.Chenier et le port du canal
- 8 Le boulevard Omer Sarraut, partie ouest
- 9 Le devant du palais de justice

3.3 Les places et îlots de l'intra-muros :

- 10 La place Carnot
- 11 La place de Lattre de Tassigny
- 12 La place Eggenfelden et l'îlot BM08 (B)
- 13 La place des Anciens Combattants et l'îlot BM35 (C)
- 14 La petite placette au devant du bastion Saint-Martial et l'îlot BN23(D)



Carte des espaces publics, rues, ruelles et places, de l'intra-muros.

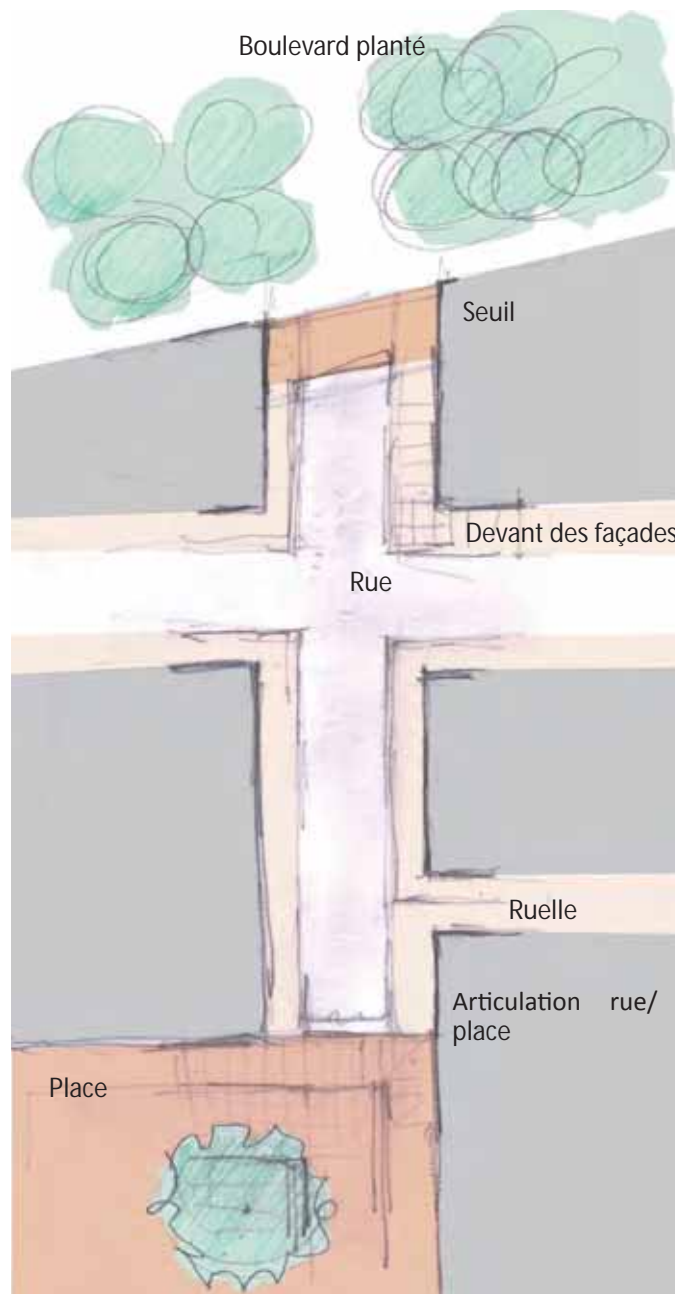
3.1 Fiche 1 : le maillage des voies et les carrefours de la bastide, un principe général

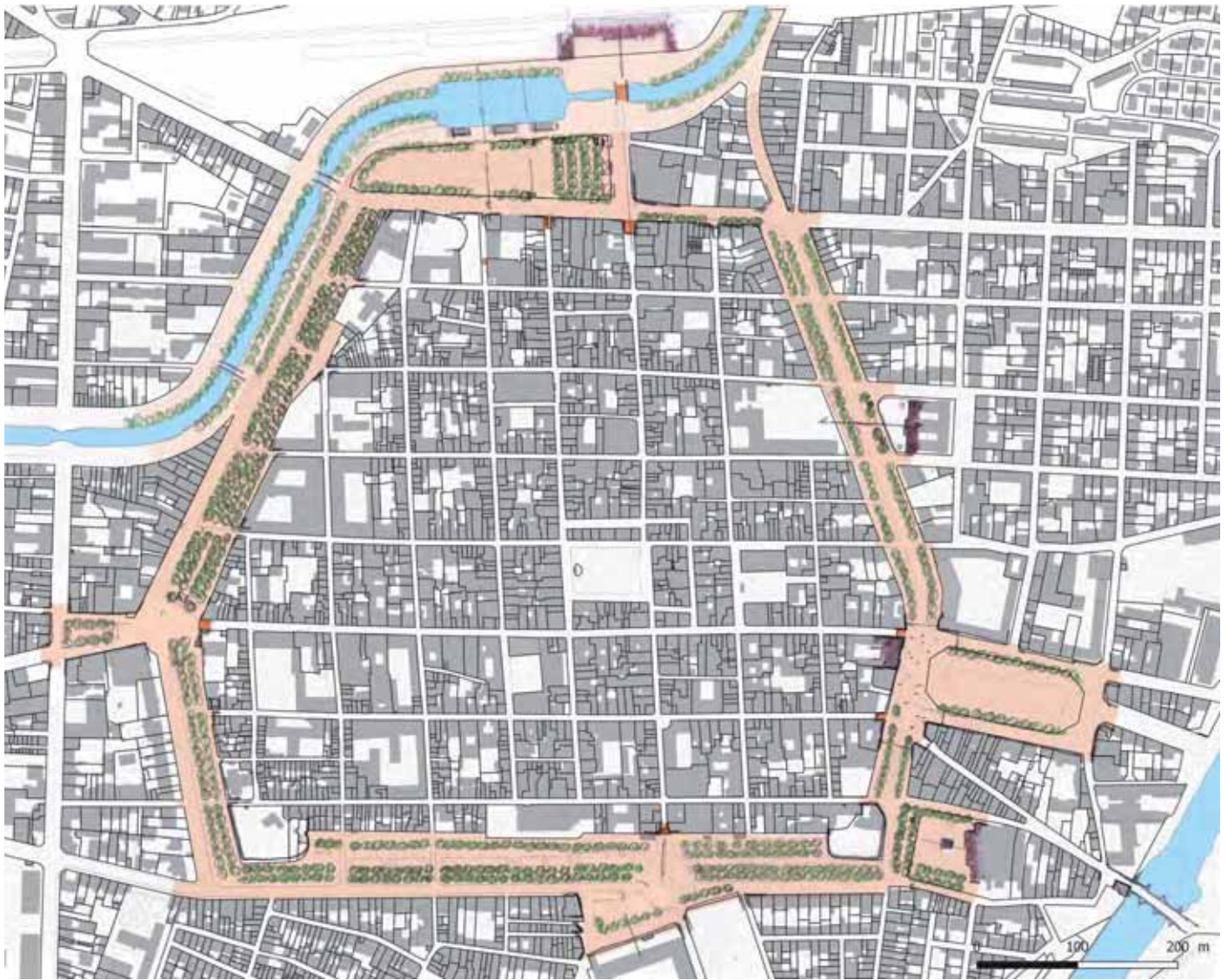
Motifs et éléments régulateurs

Ensemble des espaces publics de «l'intra muros» liés au dessin régulier de la bastide : trame orthogonale, carrons, hiérarchie des espaces (rues, ruelles, places...).

Orientations : principes généraux

- Marquer les hiérarchies entre les espaces courants des rues et ruelles, et les grands axes historiques et commerçants/ distinguer espace courant / espace d'exception (places et placettes de la bastide)
- Suivre la géométrie des lieux, le tracé du bâti (devant des immeubles)
- Sur les rues, fils d'eau latéraux, ruelle à chaussée fendue..
- Marquer les seuils
- Travailler sur l'articulation avec les places
- Réduire le mobilier dont mobilier sécurité (zone partagée - zone 20)
- Adapter une ligne de matériaux et de mobilier unique
- Dissimuler ou enfouir les conteneurs sinon voir à les adapter /intégrer dans le bâti.





Carte des espaces publics du tour de ville : boulevards et places



Ci-contre Plan de la ville de Carcassonne en 1893. Source gallica.bnf.fr (DAO E. Dellong, Ha-dès 2016). Représentation du tour de ville plan-té et des trois bastions jardinés.

3.2 Fiche 2 : les boulevards, le tour de ville et ses séquences

Motifs et éléments régulateurs

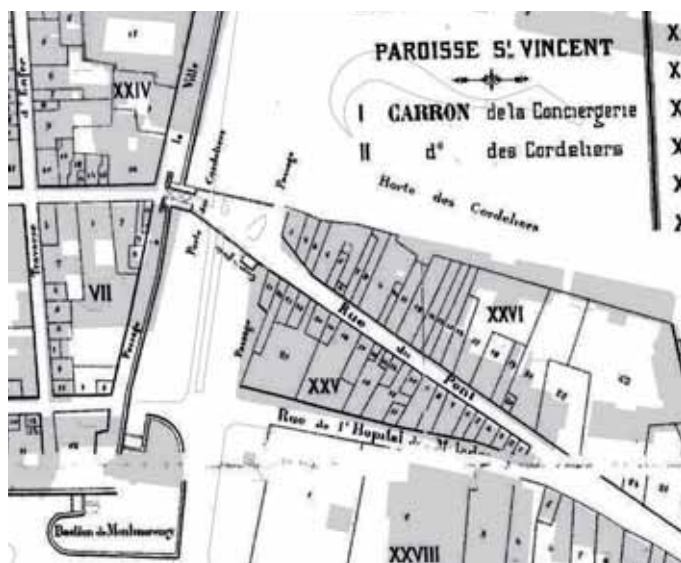
Tour de ville aménagé en boulevard après destruction de l'enceinte et comblement des fossés : grandes plantations d'alignement, aménagement de grandes places en périphérie et en lien avec les faubourgs.

Un espace à traiter comme un «tout» cohérent(continuité du motif) avec des séquences à marquer au niveau des anciennes portes et places.

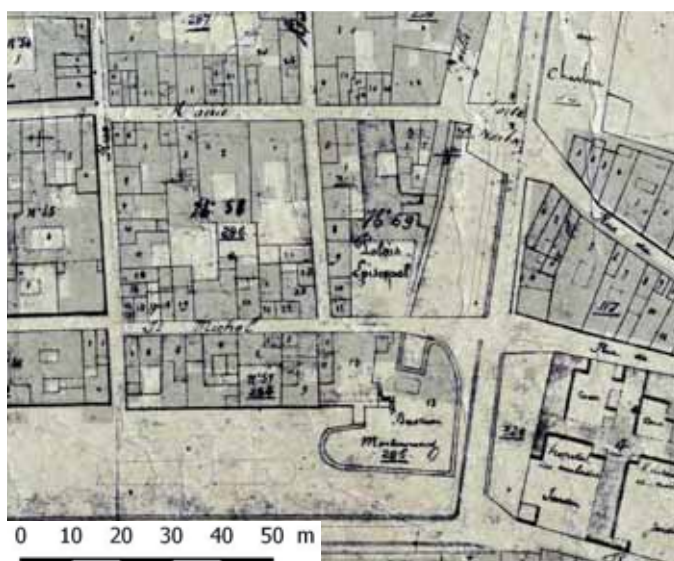
Orientations générales :

- Retendre et étoffer les plantations du tour de ville pour revaloriser le motif du boulevard planté.
- Une ambition environnementale à accroître : privilégier autant que possible les sols perméables pour offrir un milieu favorable aux plantations
- Planter et renouveler les plantations d'alignement, essences variées si besoin pour lutter contre les maladies.
- Marquer les seuils et les portes : articulation entre extra-muros et intra-muros
- Un partage nécessaire des espaces et des fonctions à organiser : stationnement/ arrêt de bus, accès secours, livraison, transit camion... circulation vélo/ piéton / voiture ...
- Traiter les espaces dans un caractère plus urbain et moins routier : aspect des matériaux, travail sur les mises à niveau, continuité de sols...
- Mettre en place pour la sécurisation le mobilier nécessaire (borne, mobilier..)
- Traiter les sols pour homogénéiser les espaces : trouver des aspects et teintes proches. Exemple stabilisé sur les parties piétonnes/ jardinées et enrobé coloré sur les parties circulées
- Décliner une gamme particulière de mobilier, équipement et signalétique sur l'ensemble des espaces pour renforcer l'unité du tour de ville
- Raccrocher les places des faubourgs au tour de ville, en privilégiant le motif des foirails ou places plantées devant les portes.
- Cohérence de programmation à trouver entre les projets situés dans le périmètre du site Patrimonial remarquable (anciennement Secteur Sauvegardé), et les places (entre autre) en partie seulement intégrées dans le S.P.R.

Source historique : motifs et éléments régulateurs



Le secteur des Cordeliers et la porte avec son ouvrage avancé (pont sur les fossés) sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



La même vue sur le fond du cadastre napoléonien (1809). Porte démolie semble-t-il mais il reste son tracé et les fossés.



Vue sur la rue du Pont Vieux et la traversée du boulevard : un espace à qualifier et rendre plus «urbain».



Aménagement actuel de la Place Gambetta, une relation aux façades à rétablir.



Cité
Pont Vieux

Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth

1 L'entrée de la rue du Vieux pont et la place Gambetta

Motifs et éléments régulateurs

Porte des cordeliers - porte depuis la Cité.

Espace majeur dont l'aménagement ancien jouxte la place Gambetta totalement réappropriée et aménagée.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

Lieu fort dans le lien cité/bastide (entrée du parcours de l'OGS- orientations à rapprocher de l'action OGS). Un espace à retravailler en tant que tel pour cela :

1- Valoriser le seuil de la bastide, le franchissement du boulevard, l'itinéraire du vieux pont conduisant à la cité en aménageant un plateau en continuité de la place Gambetta.

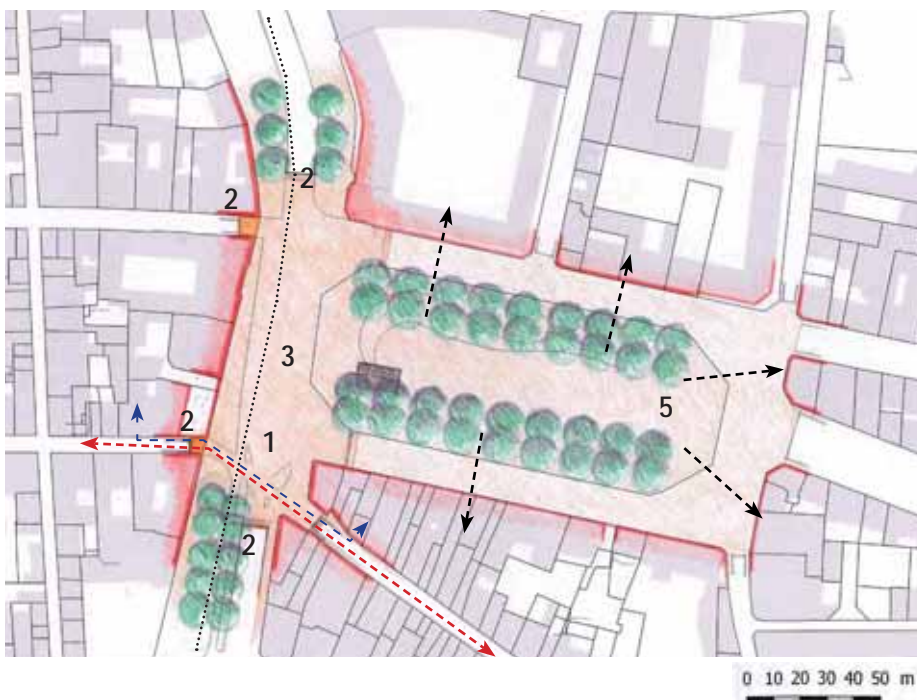
2- Marquer la topographie par le franchissement de seuils qui «montent» sur le plateau traversant /également profitable au ralentissement de la vitesse.

3- Assurer la continuité morphologique du boulevard par les sols, le traitement du mobilier mais interruption des plantations d'alignement pour signifier cette séquence particulière.

4- Redistribuer le mobilier, arrêt devant commerce.. Aménager des points d'information, valoriser le kiosque de Gambetta, .. revoir la position des feux au droit des seuils ...

5- On peut regretter que dans l'aménagement de la place, le lien aux façades n'aie pas été traité, par une unité de sol...

Orientation en plan : points à traiter



Coupe schématique

Au delà de la place Gambetta, continuité du boulevard planté



Source historique : motifs et éléments régulateurs



Le secteur du bastion de Montmorency sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



L'hôpital dont il reste le dôme, est visible sur le fond du cadastre napoléonien(1809).



Vue actuelle de la place du Dôme depuis l'angle du boulevard: problème de l'articulation et de la lisibilité de l'espace.



La portion du boulevard au droit du bastion : un espace très routier et minéral.



Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth

2 Les abords du bastion et de la place du Dôme

Motifs et éléments régulateurs

Dégager le bastion. Une continuité de boulevard à recréer et la place à «raccrocher» au tour de ville.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

1- Dégager le pied du bastion/ profil en large à retravailler - possibilité d'évoquer les anciens fossés par une surface végétalisée ou le rétablissement d'un fossé enherbé qui redonnerait sa hauteur au mur du bastion

2- Replanter au moins un rang d'alignement au devant du bastion (place pour deux rangs)

Sur la place, reconstituer un espace simple de l'extra-muros pour cela: occasion de redonner de nouvelles fonctions à cet espace (marché aux puces, brocantes...) et de mieux identifier le centre de Congrès et sa façade urbaine.

3- Retendre un mail planté (arbres de haute-tige) sur la place et le long du boulevard (continuité du motif) sous lequel peut s'intégrer l'arrêt de bus

4- Les sols, simplicité et une meilleure continuité visuelle à trouver piéton (stabilisé), voiries (grenaillé, revêtement de même teinte que le stabilisé) : homogénéiser

5- Réintégrer le vestige de l'hôpital -dôme (édifice reconnu par les Carcassonnais) par la construction d'une petite halle, ou bâtiment léger, non fermé.

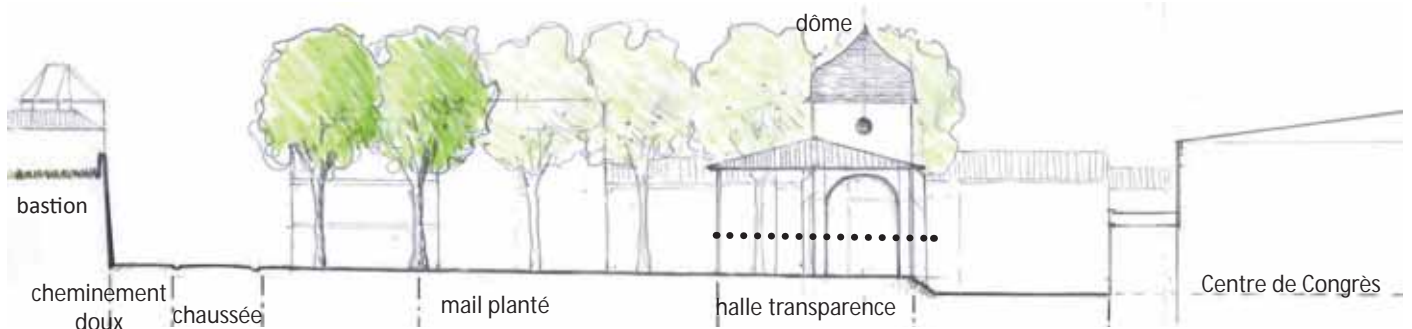
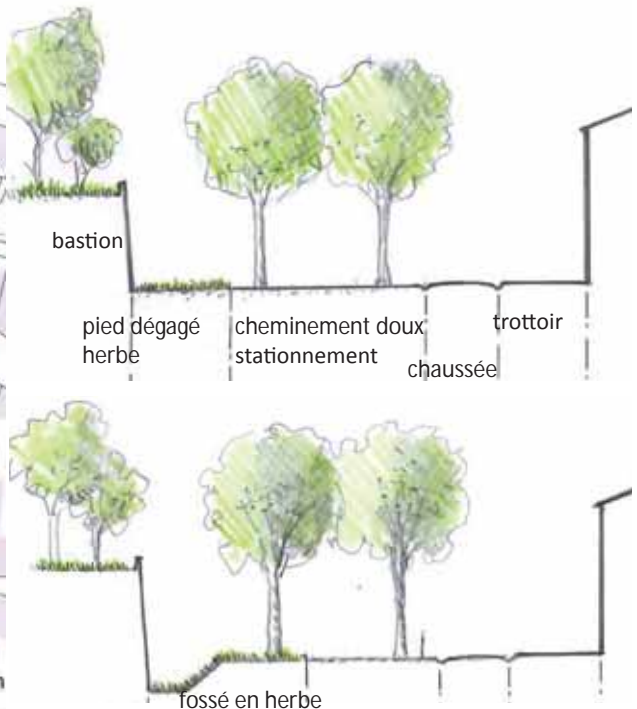
Sur l'ensemble des espaces :

6- Implanter du mobilier pour distinguer la voirie/ sécuriser. Aménager dans un esprit moins «routier» (tracé des voies-profil...).

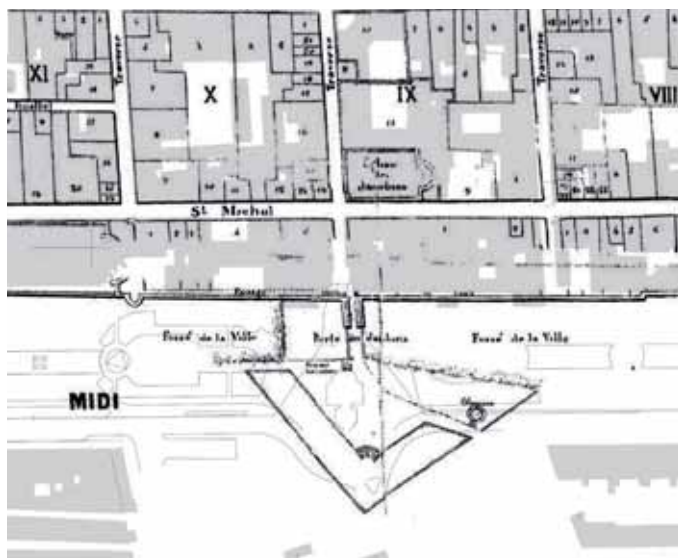
Orientations en plan : points à traiter



Coupes schématiques



Source historique : motifs et éléments régulateurs



La porte, les murs et les fossés sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



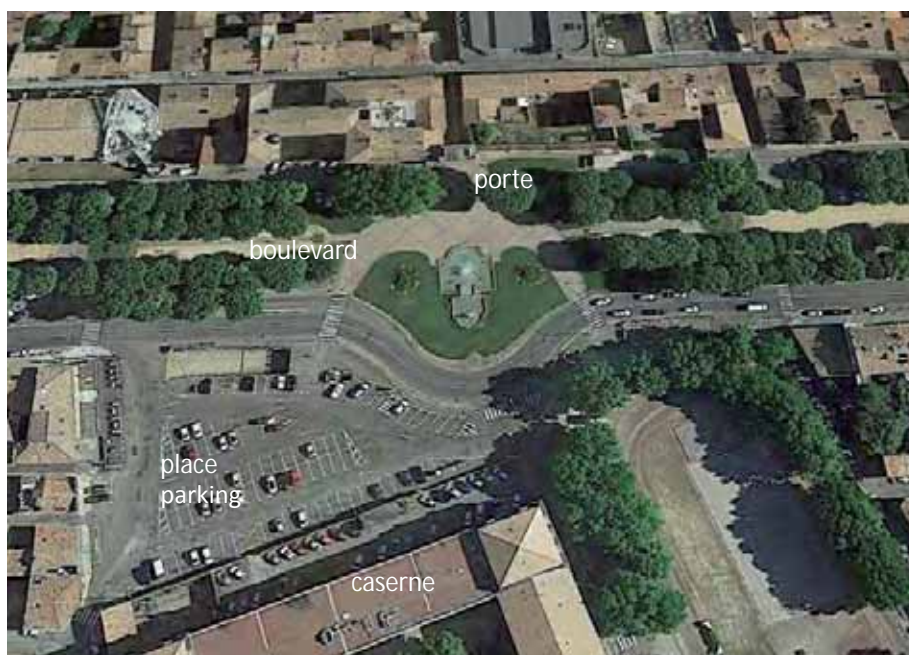
La nouvelle porte et l'aménagement du boulevard se dessinent sur le cadastre napoléonien (1809).



Vue actuelle : aménagement au devant de la porte (un traitement très routier) plantations d'alignement du boulevard.



Vue actuelle : l'entrée du parking souterrain au devant de la porte et la façade de la caserne en fond.



Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth

3 La place du Général de Gaulle et la porte sud

Motifs et éléments régulateurs

Porte de la ville sud: seuil

Motif du boulevard planté et de la grande place au devant avec la caserne. Des liens à recréer



Orientations - Points à traiter et relations à établir

Une programmation dans Secteur sauvegardé et hors SS. Secteur majeur de l'itinéraire OGS.

Complément d'aménagement de la place et de la porte de la ville

Travailler sur l'interface Bastide/faubourg et redonner une échelle à la caserne.

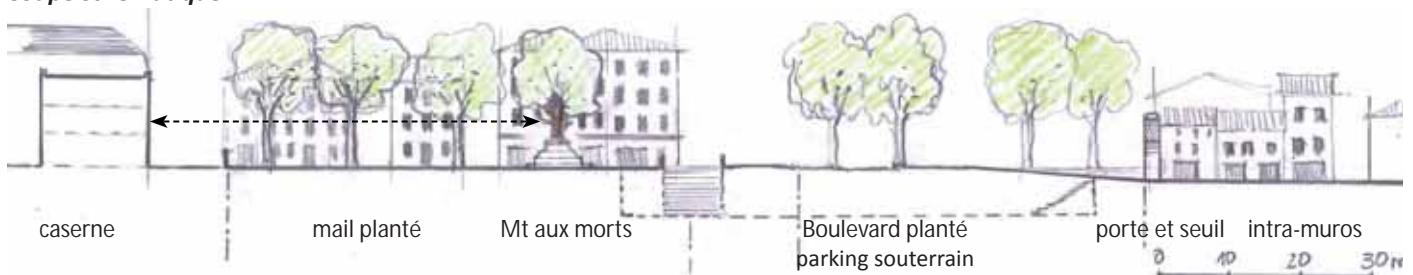
Pour cela :

- 1- Marquer le seuil au devant de la porte
- 2- Reformuler une place avec un sol filant et le plus simple possible (plateau envisageable pour marquer cet espace, sécuriser la traversée et améliorer l'accessibilité).
- 3- Transformer le parking devant la caserne en esplanade plantée : qualité visuelle et d'image, qualité environnementale (alignement à planter suivant le tracé du parking souterrain). Pour créer un fond paysager à la porte de ville.
- 4- Planter le monument aux Morts (déplacé depuis la place de Verdun) en relation avec la façade de la caserne.

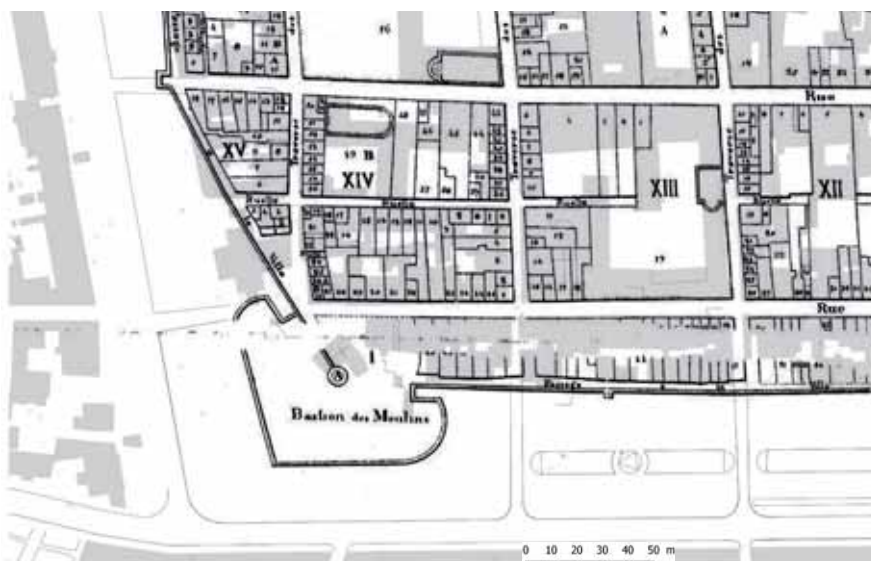
Orientation en plan : points à traiter



Coupe schématique



Source historique : motifs et éléments régulateurs



Le bastion et les fossés sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



Vue actuelle : l'état des plantations d'alignement au devant du bastion, l'aménagement du stationnement et les sols très routiers.



Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth

4 Le boulevard Barbès et le bastion

Motifs et éléments régulateurs

L'angle des boulevards Barbès et Marcou et le bastion
Bastion, enceinte et rapport au boulevard.
Motif du boulevard planté.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

- 1- Maintenir la continuité du boulevard planté et les sols (sols moins routiers, couleurs, matériaux...)
- 2- Renforcer la perception du bastion en dégagant le pied du bastion - bande à enherber.
- 3- Conserver la circulation et le stationnement

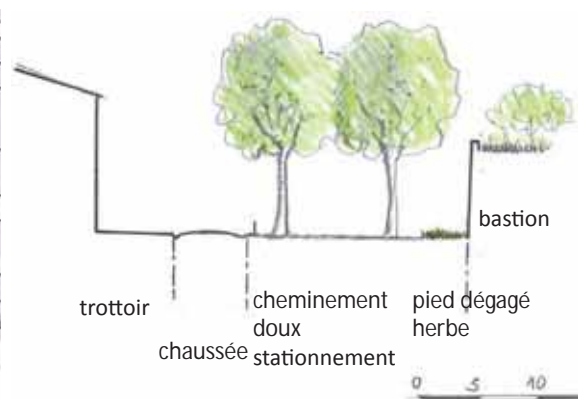
Développement durable

- 4- Étoffer les plantations (continuité trame verte)

Orientation en plan : points à traiter



Coupe schématique



Source historique : motifs et éléments régulateurs



La porte de Toulouse et les fossés sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



Le début de l'aménagement du boulevard et de la place (porte détruite) sur le cadastre napoléonien (1809).



La halle derrière laquelle on devine des plantations. (carte postale ancienne). Sols simples.



Etat actuel du carrefour au devant de la porte : aménagement très routier, perte de lisibilité de l'espace (mobilier, signalisation...). Le monument aux Morts à déplacer place De Gaulle.



Vue vers la place Davilla : carrefour marqué par l'échelle des édifices mais aussi des aménagements peu lisibles et banalisés.

Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth



5 La porte de Toulouse et la place Davilla

Motifs et éléments régulateurs

Motif de la porte/seuil et de la place de faubourg au devant, boulevard planté.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

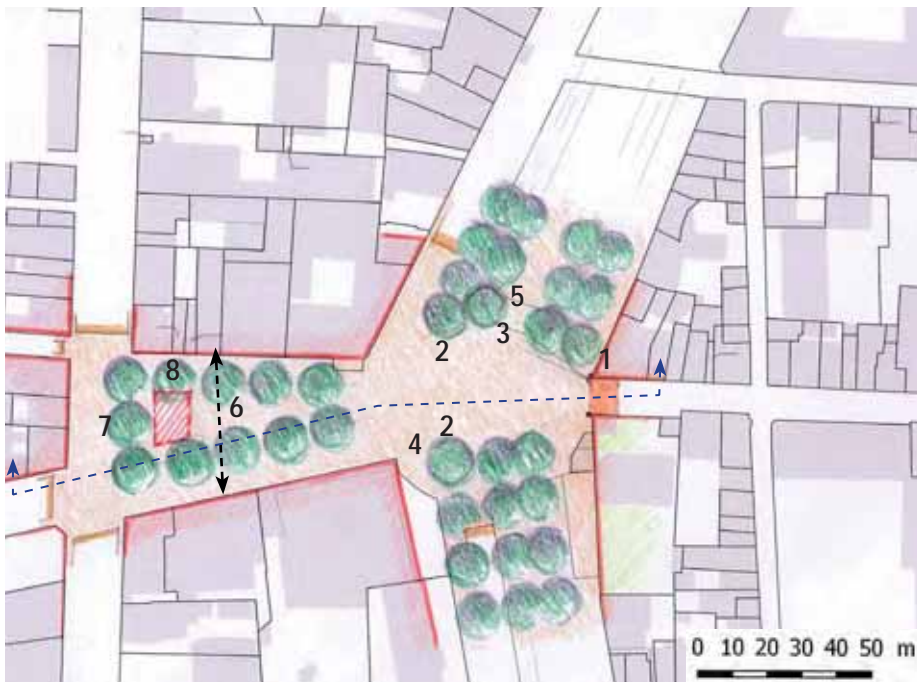
Un projet d'ensemble en Secteur Sauvegardé/hors SS

- 1- Marquer le seuil de la porte de Toulouse
- 2- Repincer le devant de la porte en étendant les plantations du boulevard
- 3- Étendre les plantations au nord du boulevard pour mieux y intégrer la gare routière, les déplacements doux (idem au sud)
- 4- Tendre les alignements sud jusqu'au devant du grand immeuble d'angle (afin de mieux l'insérer dans le paysage urbain)
- 5- Déplacer le monument aux morts de la place de Verdun à la place du général de Gaulle (pour sa mise en valeur et mis en relation avec la caserne).
- 6- Aménager un sol de façade à façade, de la porte au carrefour et à la place (plateau traversant possible pour sécuriser les traversées).
- 7- Redessiner l'espace de la place en plantant un mail d'arbres (esprit de la place méditerranéenne)- stationnement intégré dessous. Échelle des arbres «urbains» à étudier suivant le front bâti.
- 8- Possibilité de retrouver une petite halle dans l'esprit de l'ancienne halle XIX^e (cf carte postale ancienne ci-contre).

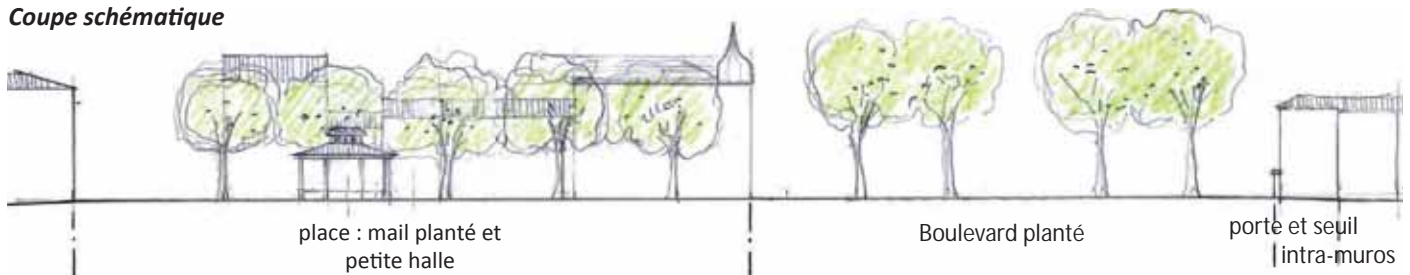
Développement durable

Étoffer les plantations (continuité trame verte) et créer le mail sur la place Davilla afin de diminuer l'effet d'îlot de chaleur sur cet espace.

Orientation en plan : points à traiter



Coupe schématique



Source historique : motifs et éléments régulateurs



Le canal, les fossés et le bastion représentés sur le cadastre napoléonien(1809).



Ci-dessus Plan de la ville de Carcassonne en 1893. Source gallica.bnf.fr (DAO E. Dellong, Hadès 2016). Représentation du boulevard planté et du bastion jardiné.



État actuel des berges et du chemin le long du canal, peu praticable aujourd'hui. (Alignement de pins récemment coupé)

Etat actuel. Photographie aérienne. Google earth



ACTUALISATION DU P.S.M.V DE CARCASSONNE

ATELIER LAVIGNE, ARCHITECTES ASSOCIES, MANDATAIRE - CATHY ROI, ARCHITECTE-URBANISTE - HADES ARCHÉOLOGUES
Projet d'Aménagement - juin 2017

6 le canal ses abords et liens avec la ville, bd de Varsovie

Motifs et éléments régulateurs

La séquence ouest du boulevard planté.

Le canal et ses motifs: chemin de halage, berges...

Orientations - Points à traiter et relations à établir

1- Maintenir la continuité du boulevard et la valoriser : plantation, sols, mobilier...
2- Intégrer les différents équipements et stationnements liés aux écoles, institutions de ce secteur...

Renforcer les liens avec le canal, pour cela :

3- Aménager les berges - adoucir les talus, créer des descentes sous forme de rampes, planter autrement les berges (herbes, petite végétation de ripisylve...).

4- Planter des alignements (arbres de haute tige et essence adaptée) au dessus du canal.

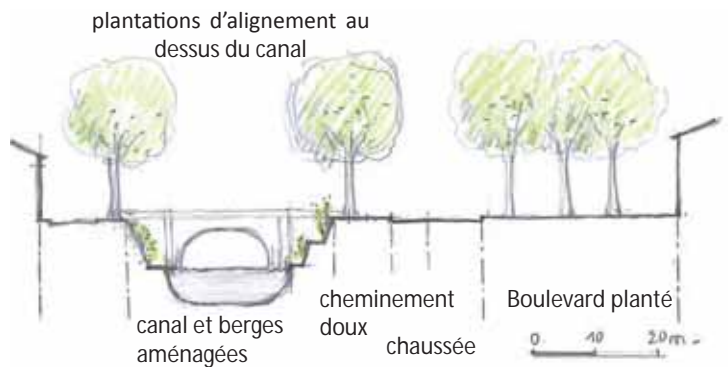
Développement durable

Maintenir la continuité des plantations urbaines (continuité trame verte) et enrichir et valoriser la continuité de la ripisylve.

Orientation en plan : points à traiter



Coupe schématique



Source historique : motifs et éléments régulateurs



Extrait du plan général figuratif du port de Carcassonne et des bâtiments qui doivent être construits sur ces bords ainsi que les îlots et espaces publics (Adgé et al., 2009, p.87).



Le port et la ville de Carcassonne vus d'un ballon vers 1850 - dessin de A. Guesdon. On y lit très bien le port, le square planté et les fronts bâtis bordant ces espaces.



Le square Chénier : ses allées plantées, les massifs et la colonne et les fontaines (carte postale ancienne).



Le pont Marengo (détail de sols, garde-corps..) au dessus du canal et la relation à la façade de la gare (carte postale ancienne).



État actuel du port du canal et relation à la ville (photo de dessus).
à travers les platanes on devine le clocher de Saint-Vincent.



État actuel.
Photographie aérienne. Google earth

7 Le canal, ses abords et ses liens avec la ville, le boulevard, le parc A.Chenier

Motifs et éléments régulateurs

Portes de la ville/ boulevard planté/ canal et son franchissement : seuils.

Continuité de la trame sur l'espace libre.

Relation à la gare : perceptive et cheminement.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

Une programmation dans Secteur sauvegardé et hors SS. Secteur majeur de l'itinéraire OGS.

Complexité des partenaires du foncier et institutionnels. Un moyen de gouvernance à mettre en place.

1- Traiter le parc A. Chenier comme un élargissement et une partie jardinée du boulevard planté.

2- Restituer le lien entre la ville et le canal, par des transparences à retrouver : interruption des plantations suivant le tracé urbain de la bastide -continuité de la trame. (cf. documents anciens ci-contre).

3- Améliorer et ré-articuler les liaisons canal/ ville en marquant les seuils (sur le pont, la porte de ville) Repincer la chaussée devant le grand hôtel.

4- Conserver l'espace central libre pour accueillir les manifestations, aménager des sols simples et perméables.

5- Repositionner des kiosques fixes sous les plantations et temporaires le long du canal (structure légère bois, voile) afin de recevoir des activités liées au canal (petite croisière...)

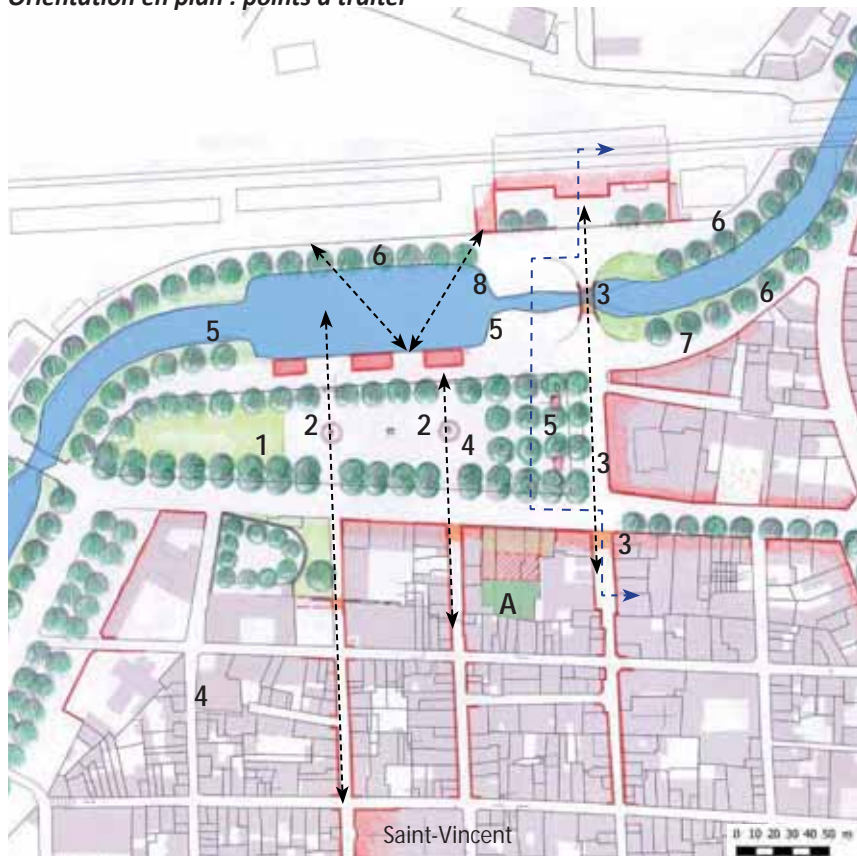
6- Maintenir les plantations sur le tour du canal, jusqu'à l'écluse et reprendre passer l'écluse. Travail sur la qualification des berges, aménager un chemin de halage, espace de loisir...

7- Accompagner ces aménagements de la requalification de la rue du Marechal Foch avec un espace apaisé en faveur des cafés et restaurants en terrasse. Report de la circulation sur la route «minervoise».

8- Remettre en valeur le port du canal dans l'esprit du lieu: sols en calades et en graves, mobilier en pierre et en ferronnerie...

Sur l'îlot A: construction possible d'un immeuble de standing, soit en alignement sur le boulevard, soit en retrait avec une cour au devant. Aménager un jardin en cœur d'îlot. Toit terrasse possible.

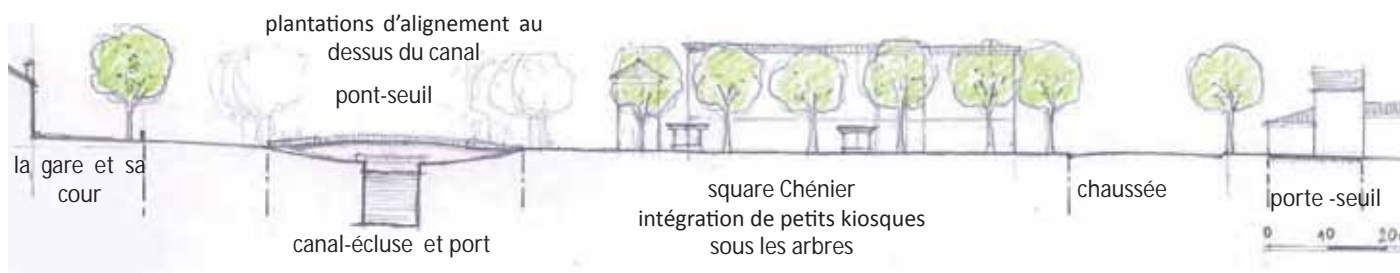
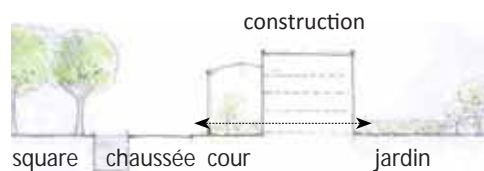
Orientation en plan : points à traiter



Variantes sur l'îlot A



Coupes schématiques



Source historique : motifs et éléments régulateurs



Le bastion et les fossés sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



Le bastion avant sa destruction sur le cadastre napoléonien (1809).



État actuel : le front bâti de faible qualité, possibilité de remplacement



État actuel : en réduisant la chaussée, la largeur du boulevard permettrait la plantation d'un alignement côté intérieur.



Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth

8 Le boulevard Omer Sarrault, partie ouest

Motifs et éléments régulateurs

Le front bâti côté bastide, problématique de qualité architecturale et de continuité de gabarits

Le resserrement du boulevard sans plantation : une continuité du motif à retrouver.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

Séquence de boulevard plus étroite, redonner à lire la continuité du motif du boulevard planté. Pour cela :

- 1- Réduire la largeur de la chaussée afin de replanter un alignement d'arbres côté intérieur (arbres urbains à tailler en rideau pour ne pas gêner les façades)
- 2- Stationnement à insérer entre les rythmes des plantations
- 3- Retraiter le front bâti sur ce côté, bâtis de faible qualité et gabarits en rupture, reconstructions possibles.

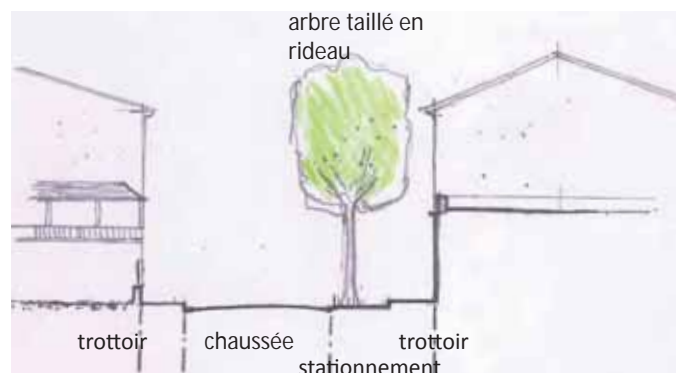
Développement durable

Maintenir la continuité des plantations urbaines (continuité trame verte).

Orientation en plan : points à traiter



Coupe schématique



Source historique : motifs et éléments régulateurs



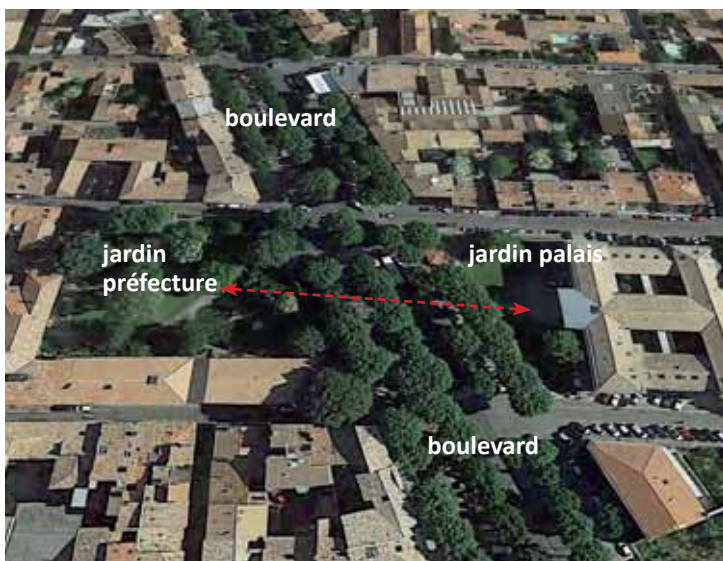
La préfecture et son jardin en lien avec les fossés sur le cadastre napoléonien(1809). Le palais de justice n'est pas encore construit.



État actuel : les grilles et le jardin du palais au devant du fronton monumental.



État actuel : la superposition des équipements et mobilier nuit à la mise en valeur du devant du bâtiment public.



Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth

9 Le devant du palais de justice

Motifs et éléments régulateurs

Séquence particulière du boulevard où deux grandes institutions (préfecture et justice) se font face. Lien à recréer/ devant de bâtiment public.

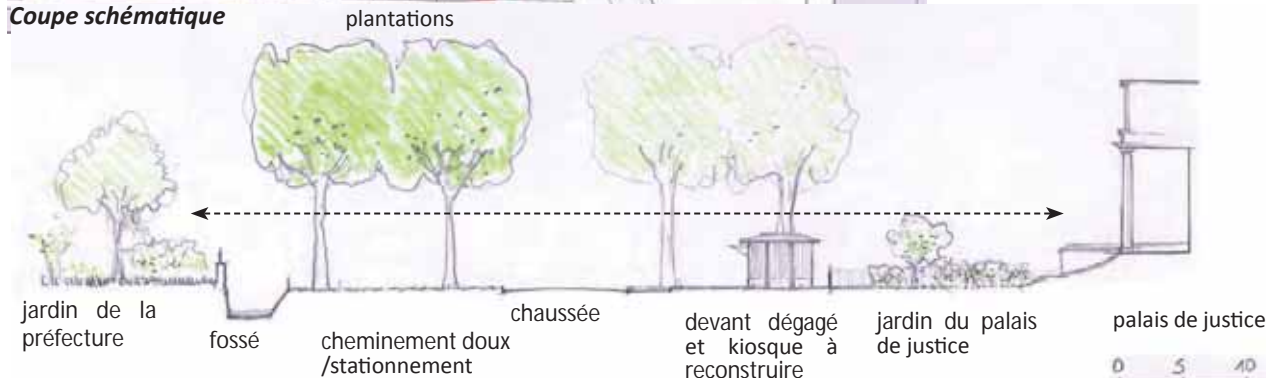
Orientations - Points à traiter et relations à établir

- 1- Dégager la façade du palais de justice en interrompant la maille plantée (mise en avant du fronton et parvis, enlever le mobilier, place de stationnement, arrêt de bus (à déplacer), point de collecte...
- 2- Valoriser l'édifice et ses abords par un travail sur la composition et la symétrie en rapport avec la façade du palais de justice et en dialogue avec le jardin de la préfecture.
- 3- Pour cela reconstruire deux petits kiosques en symétrie.
- 4- Établir un «devant» au moins jusqu'au boulevard voire aménager un plateau traversant pour marquer la séquence sur le boulevard.
- 5- Améliorer le jardin et ses plantations, conserver les grilles.
- 6- Mettre en valeur le fossé longeant le jardin de la préfecture.

Orientation en plan : points à traiter

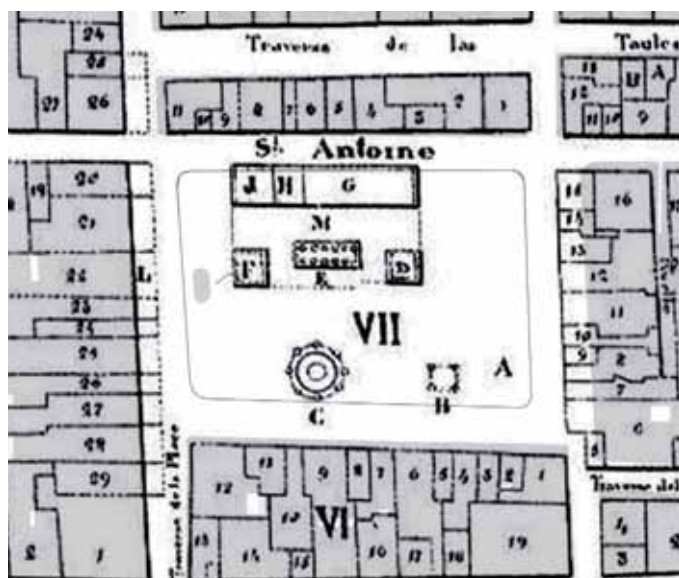


Coupe schématique

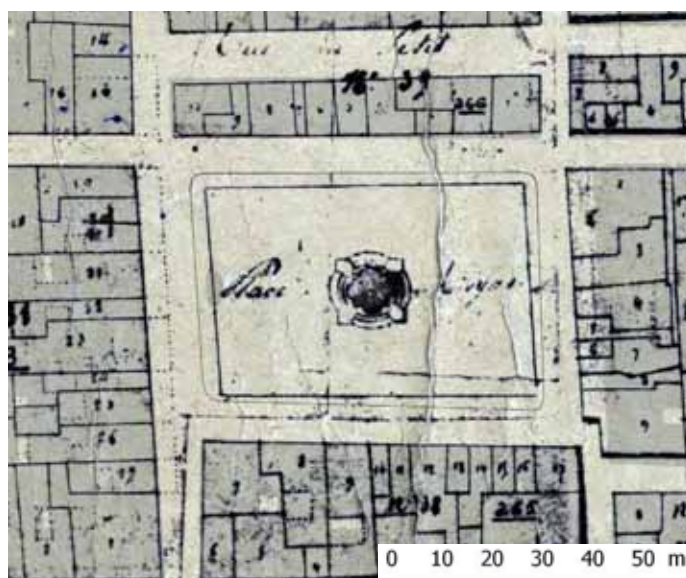


ACTUALISATION DU P.S.M.V DE CARCASSONNE

Source historique : motifs et éléments régulateurs



La place et ses monuments sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hades 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



La place dans sa configuration actuelle mais avec une partie des couverts encore en place sur le cadastre napoléonien(1809).



La jour de marché sous les arbres de haute tige. Carte postale ancienne.



Le rapport des plantations aux façades. Un espace fortement dédié aux terrasses.



Etat actuel. Effet de centralité grâce à la fontaine. Photographie aérienne. Google earth

3.3 Les places et îlots de l'intra-muros

10 La place Carnot, la place de la Bastide

Motifs et éléments régulateurs

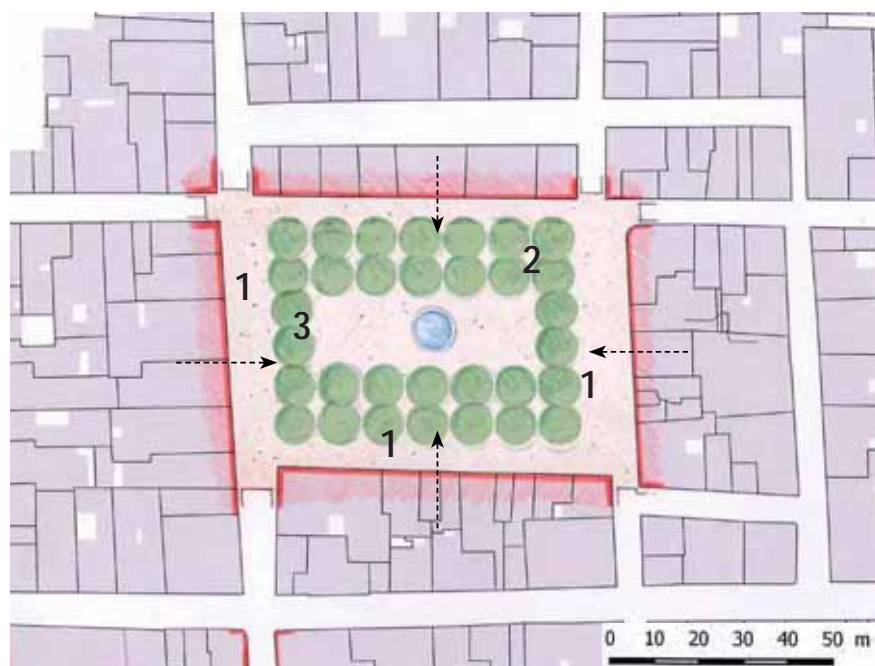
Place de la bastide entourée de couverts (disparus).
Espace aux usages mixtes (marché, terrasses, manifestations...)
Monuments et grande fontaine

Orientations - Points à traiter et relations à établir

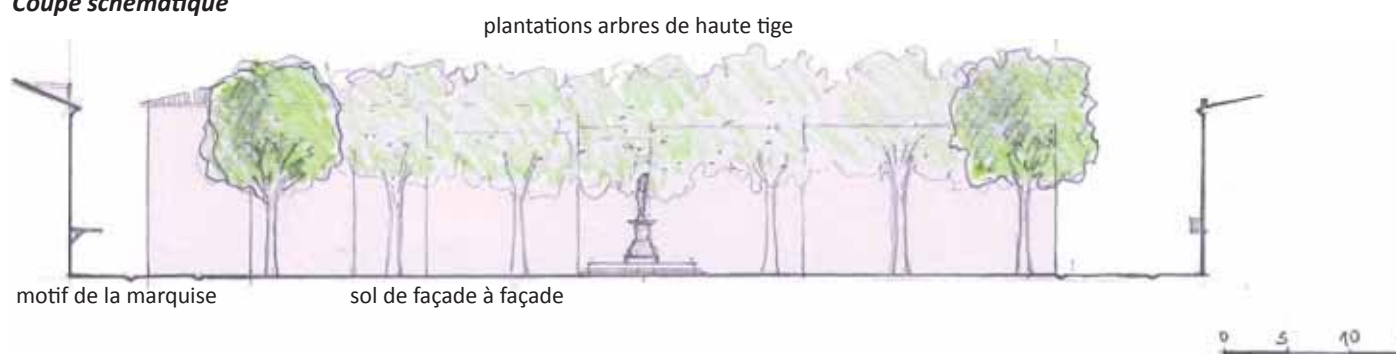
Mener un projet conjoint espace public/ ravalement- embellissement des façades

- 1- Retrouver la géométrie de la place en établissant un sol de façade à façade - intégrer les rues bordant la place et retrouver la topographie «naturelle» /éviter l'effet de socle (contraire à l'accessibilité). De simples fils d'eau pour délimiter l'espace.
- 2- Conserver et renouveler les alignements d'arbres.
- 3- Fermer le mail côté ouest de la place (démolition du podium).
- 4- Une gestion du végétal à caler sur l'échelle des façades- maintenir des houppiers hauts (façades hautes sur le pourtour).
- 5- Intégrer les mobiliers urbains et les points de collecte...
- 6- Mener une opération de ravalement sur l'ensemble de la place et traiter de façon cohérente les stores et les terrasses des cafés et restaurants (mobilier, couleur, matériaux...) afin de retrouver l'unité de cet espace.
- 7- Le motif de la marquise peut être développé en mémoire de l'architecture des couverts.

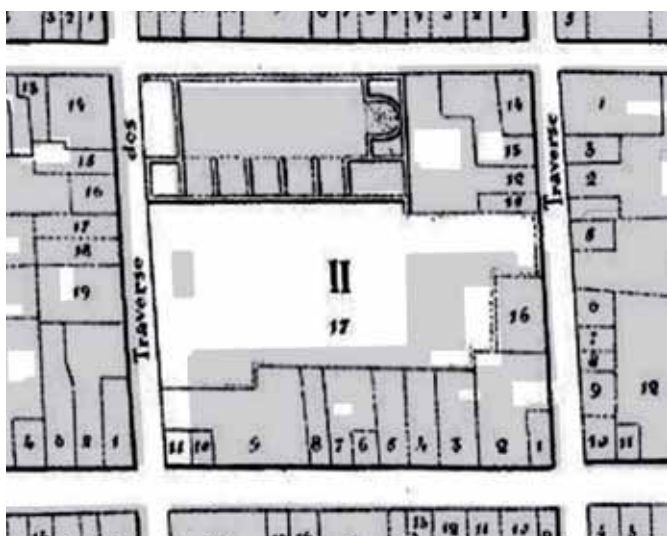
Orientation en plan : points à traiter



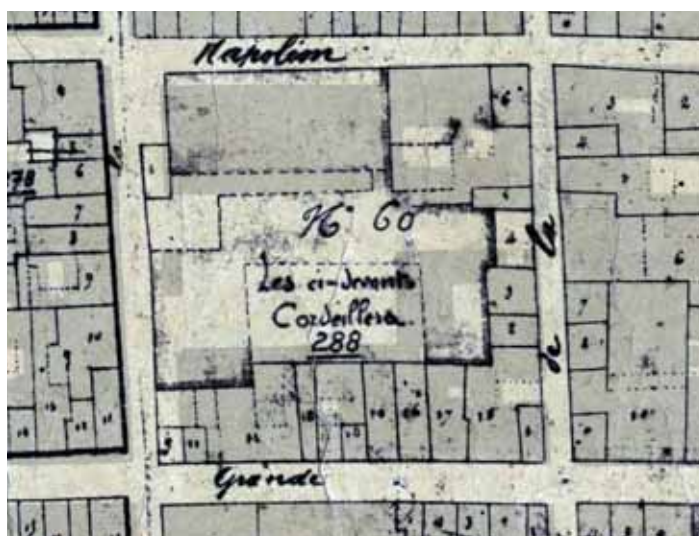
Coupe schématique



Source historique : motifs et éléments régulateurs



Le couvent et sa cour sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hades 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



Le même état sur le cadastre napoléonien (1809).



Aménagement d'un espace central dégagé et le pourtour du mail d'arbres : un espace apaisé.



Le monument et à l'arrière les conteneurs.



Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth

11 La place de Lattre de Tassigny

Motifs et éléments régulateurs

Ancien espace libre lié à une institution religieuse (à priori jardin)

Place réaménagée très récemment (dégagement du centre stationné pour implanter un espace piéton qui remet en valeur le monument).

Des fonctions équilibrées dans un cadre agréable.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

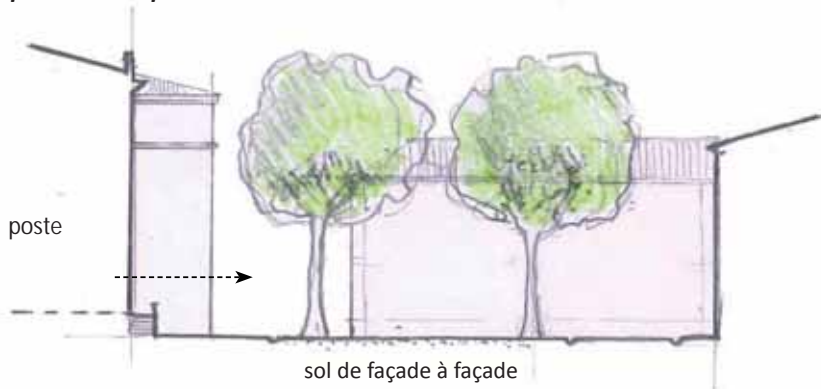
1- On peut regretter que le devant/parvis de la poste n'aie pas été lui même dégagé.

2- Sol à étirer de façade à façade pour retrouver la géométrie de la place qui prévaut sur les rues.

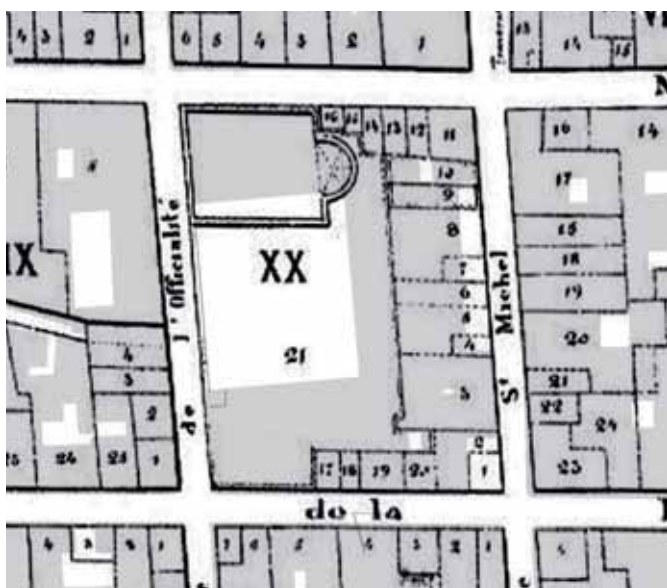
Orientation en plan : points à traiter



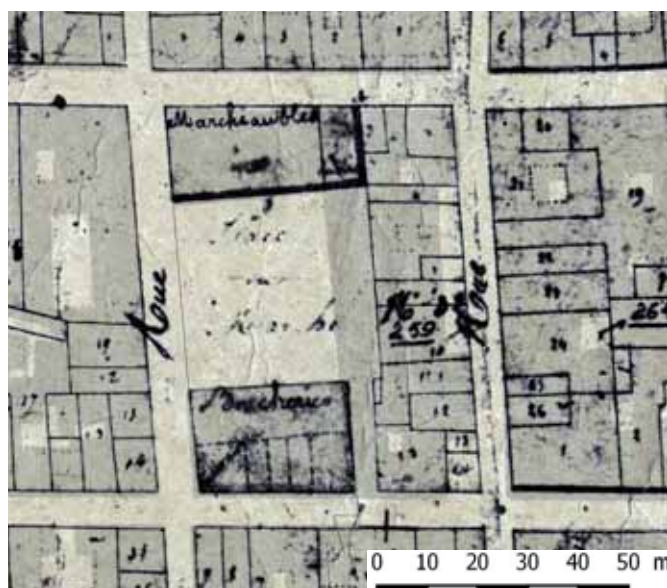
Coupe schématique



Source historique : motifs et éléments régulateurs



L'institution et sa cour sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



La transformation de cet espace en place, avec la construction des halles au sud et au nord sur le cadastre napoléonien(1809).



Etat actuel : un parking plutôt qu'une place. Une relation aux édifices à rétablir.



Etat actuel.
Photographie aérienne. Google earth

12 La place Eggenfelden, la place du marché

Motifs et éléments régulateurs

Espace libre de cœur d'îlot -reconversion en place.

Place construite au devant d'un équipement public : les halles. Une architecture ordonnée de part et d'autre. Un aspect actuel de parking plutôt qu'une place.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

La place ordonnancée, liée au marché couvert

Une image de place à reconquérir, une mise en valeur des façades à programmer ainsi qu'une réflexion sur l'usage des bâtiments.

1- Un espace à partager : retrouver de façon ponctuelle, une fonction de marché, brocante ou bourse aux livres en lien avec la médiathèque.../possibilité de maintenir de stationnement mais de façon plus limitée.

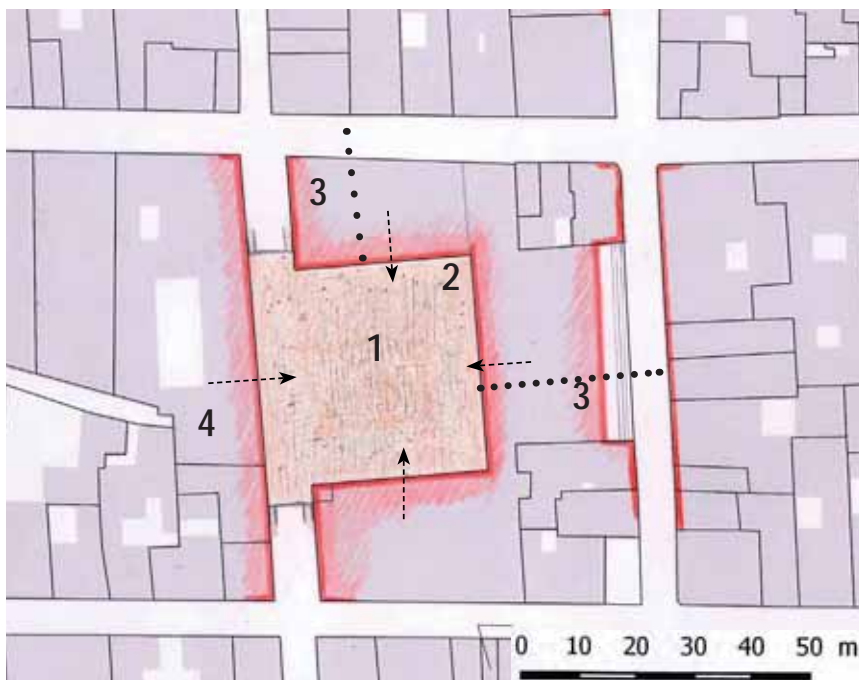
2- Rétablir un sol et un aménagement de façade à façade (simple fil d'eau qui délimite l'espace) .

3- Rétablir une transparence sur les bâtiments de la halle (système de fermeture léger pour tempérer la température l'hiver.

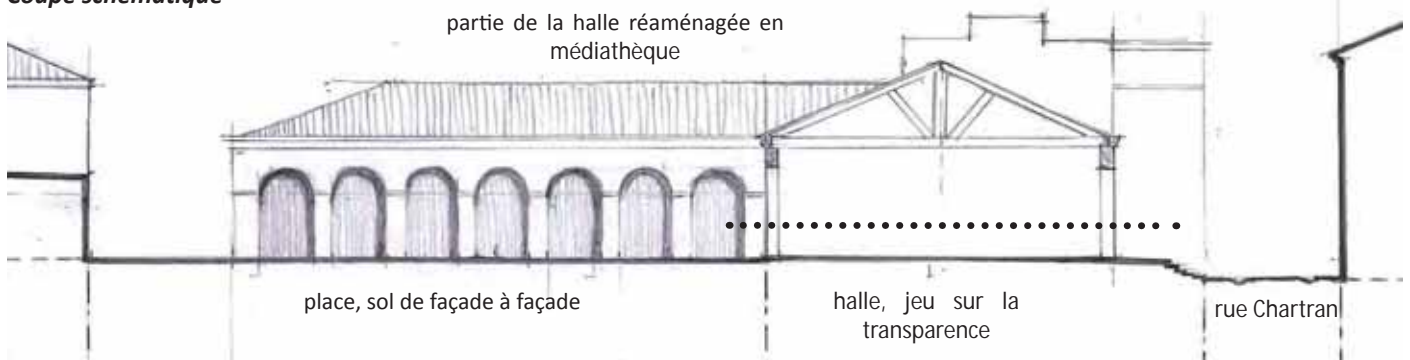
4- Mettre en valeur les immeubles du front ouest.

5- Mener une réflexion d'ensemble sur le traitement des mobiliers liés aux terrasses

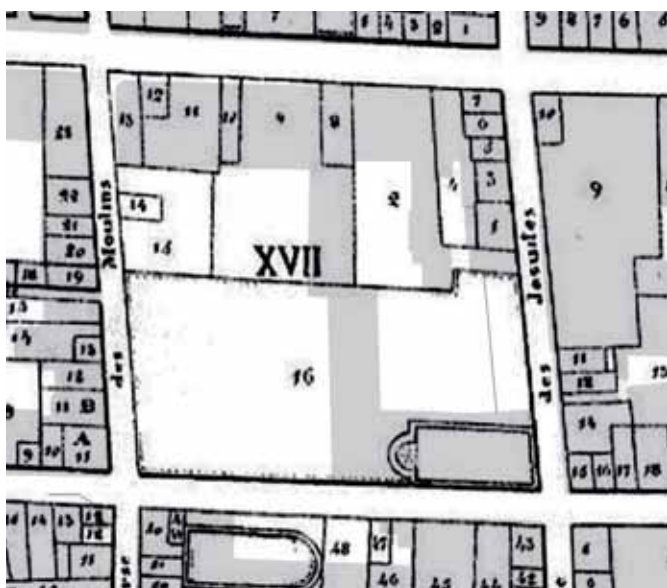
Orientation en plan : points à traiter



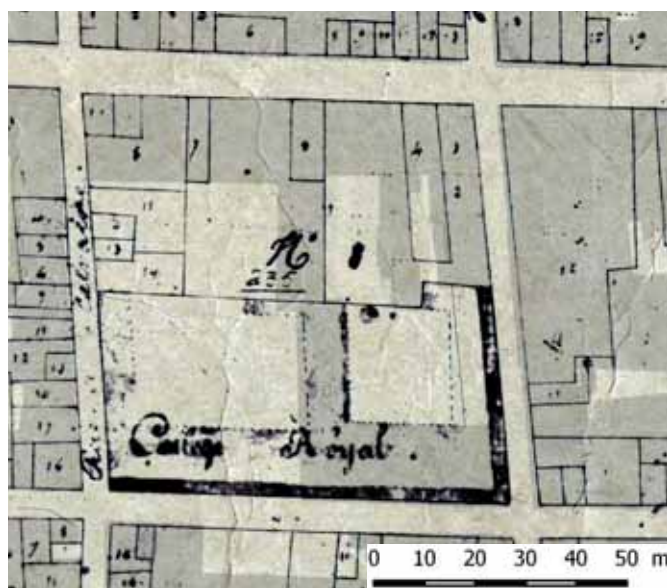
Coupe schématique



Source historique : motifs et éléments régulateurs



L'institution et sa cour sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ; plan, UDAP 11).



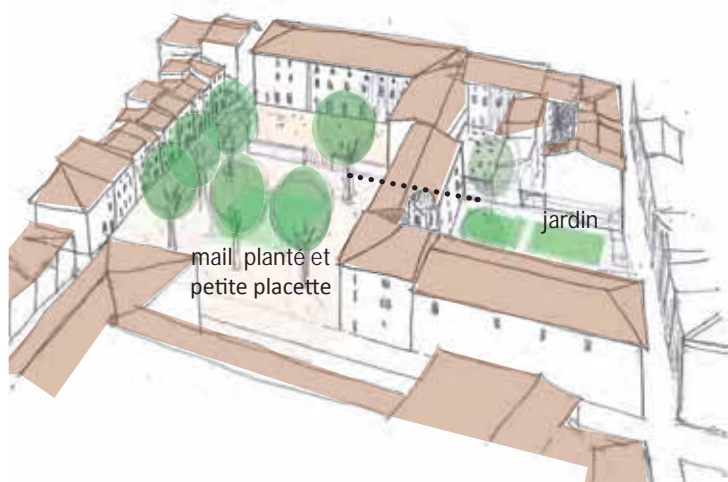
Le collège royal est encore en place sur le cadastre napoléonien(1809).



Etat actuel : une dent creuse à résorber
Photographie aérienne. Google earth



Vue en volume schématique



13 La place et l'îlot des anciens combattants

Motifs et éléments régulateurs

La place-parking une dent creuse issue de la démolition du couvent et de sa cour.
Établir un motif de place plantée intégrée dans la trame urbaine.

Orientations - Points à traiter et relations à établir

- 1- Restructurer une place au devant du lycée en travaillant sur la composition d'ensemble, façade/place.
- 2- Planter un mail d'arbres au centre, possibilité de stationnement
- 3- Établir une cour fermée au devant du lycée, architecture de mur de clôture et de petits pavillons.
- 4- Reconstruire des petits bâtiments au niveau des arrachements de façade (intégration accessibilité, petits local vélo...)
- 5- Étendre le jardin jusqu'à la rue, emmarchement à créer (ou bien laissé en retrait pour laisser la place à quelques places de stationnement)
- 6- Jardin à recomposer, motif jardin de cloître
- 7- Retrouver une transparence à travers le bâtiment pour relier les espaces.

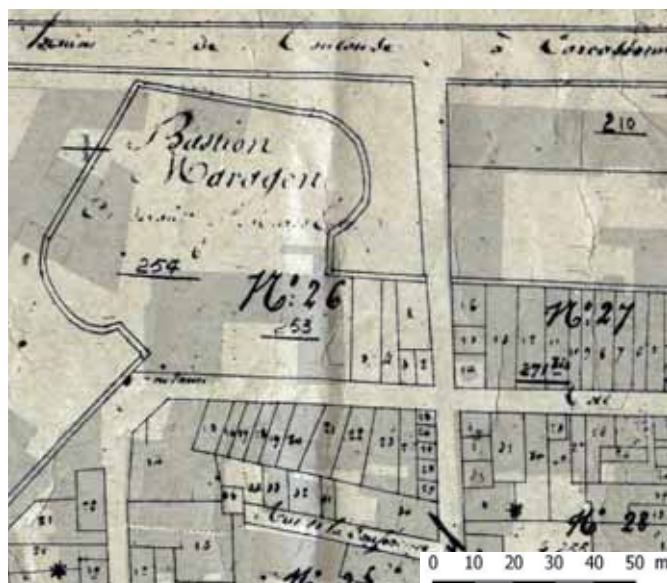
Orientations en plan : points à traiter



Source historique : motifs et éléments régulateurs



Le bastion Saint-Martial et le tracé du mur de ville sur le plan Bonnelevay (1729) superposé au fond cadastral. (SIG / DAO E. Dellong, Hadès 2016 ; Fonds de carte, sources : cadastre Ville de Carcassonne 2016 ;



Le bastion et la création du passage dans le mur pour ouvrir sur le futur boulevard sur le cadastre napoléonien(1809).



Etat actuel : le traitement de la placette en parking et la banalisation de l'espace autour du vestige du mur de la ville.



Etat actuel : l'arrachement du mur de la ville (à valoriser), le seuil à marquer et la perspective vers l'imposant clocher de Saint-Vincent.



Plan de la ville de Carcassonne en 1893. Source gallica.bnf.fr (DAO E. Dellong, Hadès 2016). Représentation du boulevard planté et du bastion jardié.



Etat actuel : des espaces à embellir. Photographie aérienne. Google earth

14 La placette et les îlots du bastion Saint-Martial

Motifs et éléments régulateurs

La placette dégagée (dent creuse) au devant du bastion

Orientations - Points à traiter et relations à établir

Un espace dégagé par démolition d'un angle d'îlot. Des espaces à retendre. Pour cela :

- 1- Reconstruire sur l'emplacement de l'enceinte, un petit édifice étroit ou treille qui ferme l'espace et recrée la transition entre intra-muros/extra-muros. Marquer le seuil.
- 2- Créer un espace urbain de façade à façade (sol).
- 3- Planter un arbre pivot au carrefour afin de mieux intégrer l'immeuble moderne et son gabarit.
- 4- Mieux positionner le mobilier urbain : conteneurs OM, horodateur.
- 5- Travail sur les îlots riverains et leurs espaces libres
- 6- Replanter le bastion afin de renforcer son image d'espace planté comme les autres bastions : tour plantée, aménagement d'une piste de course ombragée pour le terrain de sport.

Orientations en plan : points à traiter

